

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 3 JUILLET 2025

Délibérations	Résultat du vote
ENVIRONNEMENT	
Politiques contractuelles - Fonds Vert - Travaux d'entretien courant du système d'endiguement	Nombre de votants : 33 Approuvé à l'unanimité
Prévention des inondations - Convention de superposition d'affectation des quais et de l'écluse du port des Brochets	Nombre de votants : 33 Approuvé à l'unanimité
COHESION SOCIALE	
Contrat Local de Santé (CLS) - Rapport annuel 2024 et perspectives 2025-2026	Nombre de votants : 33 Approuvé à l'unanimité
Projet de reconstruction de la crèche Les P 'tits Loups - présentation de l'APD	Nombre de votants : 33 Approuvé à l'unanimité
Centres aquatiques - Tarification 2025-2026	Nombre de votants : 33 Approuvé à l'unanimité
DELEGATION	
Marchés publics - Information	Pas de vote - information
Délégation au Bureau Communautaire - Information	Pas de vote - information

L'ensemble des délibérations a été mis en ligne le 15 juillet 2025





DÉLIBÉRATION

du Conseil Communautaire

Réunion du jeudi 3 juillet 2025 à 18 h 30

Convocation envoyée le 27 juin 2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_123-DE



Présents : Alexandre HUVET (Président), Thierry RICARDEAU, Rémi PASCRAEU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH, Isabelle BIRON, Sophie BRIÉE, Stéphane CHIFFOLEAU, Claude DELAFOSSE, Florence FRONT, Stéphanie GENDRE, Marie-Laure GIRAUDET, Yves-Marie HEULIN, Géraldine LAIDET, Marie-Noëlle MANDIN, Thomas MERLET, Carine MIGNÉ, Béatrice PATOIZEAU, Marie-Claude RIOU, Stéphane VIOLLEAU,

Représentés : Roselyne DURAND FLAIRE par Rémi PASCRAEU
Francette GIRARD par Thomas MERLET
Sébastien LE LANNIC par Claude DELAFOSSE
Jean-Marc FOUQUET par Marie-Laure GIRAUDET
Pascale LABBÉ par Yves-Marie HEULIN
Corine VRIGNAUD par François PETIT

Excusée non représentée : Karine GIARD

Absents : Jacqueline FLAIRE, Jean-François PILLET, Peggy SAUZEAU et Gildas VALLÉ

Secrétaire : Philippe GUERIN

N° délibération	Nombre de délégués en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
2025_CC_123	38	27	6	33

Objet : Environnement

Politiques contractuelles - Fonds Vert - Travaux d'entretien courant du système d'endiguement

Le système d'endiguement de Challans Gois Communauté représente un linéaire d'environ 40 km de digues et ouvrages annexes, régularisé par arrêté n°22-DDTM85-442 du 29 juin 2022.

En tant que structure bénéficiaire de cet arrêté, Challans Gois Communauté a le devoir de suivre l'état des digues et de les entretenir.

Le suivi des digues s'effectue par un technicien de la collectivité, une fois par semestre pour les visites régulières de surveillance, et également à chaque tempête. Ce suivi permet de déclencher des travaux d'entretien courant nécessaires à la préservation des digues, à partir d'un marché à bons de commande, passé avec une entreprise de travaux publics.

Le coût estimatif des travaux d'entretien courant des digues s'élève à 37 500 € HT, pour la période du 01/06/2025 au 31/12/2025.

.../...

• Coût estimatif et plan de financement envisagé du projet :

	Dépenses estimées € HT	Recettes estimées € HT		
Travaux d'entretien courant du système d'endiguement	37 500 €	Challans Gois Communauté	20 %	7 500 €
		Aides Fonds Vert	80%	30 000 €
Total estimatif HT	37 500 €			37 500 €

Il est demandé une subvention dans le cadre du Fonds Vert, à hauteur de 80 % du montant de l'opération, soit 30 000 €.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 12 juin 2025,

- 1° APPROUVE la demande d'aide financière pour les dépenses de travaux d'entretien courant du système d'endiguement, pour la période du 01/06/2025 au 31/12/2025 ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, le Vice-président en charge de la Prévention Inondation, à solliciter la subvention envisagée auprès des services de la Préfecture de la Vendée, dans le cadre du Fonds Vert. Si le montant des subventions finalement octroyées nécessite d'augmenter le montant de l'autofinancement du projet, la Communauté de communes le prendra systématiquement à sa charge ;
- 3° AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, le Vice-président en charge de la Prévention Inondation, à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

 Alexandre HUDET

Délibération affichée le
 Transmis à la Préfecture de la Vendée le



Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 26 juin 2025 ;

- 1° ACCEPTE la convention de superposition d'affectation des quais et de l'écluse du port des Brochets avec le Département de la Vendée ;
- 2° ACTE la participation forfaitaire annuelle du Département à hauteur de 2000 € HT ;
- 3° AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, le Vice-président en charge de la Prévention des inondations, à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Alexandre HUVET



Délibération affichée le
Transmis à la Préfecture de la Vendée le



PID/DMD 2025-039

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier du 8 avril dernier, vous avez proposé les conditions de finalisation de la convention de superpositions d'affectations des quais et de l'écluse du port des Brochets.

Considérant que la convention à conclure doit régulariser votre système d'endiguement et clarifier nos missions respectives, que le contrat de concession a été largement modifié et que, si la CCI en reste l'attributaire, les conditions en ont été révisées, nous ne discuterons plus votre proposition financière pour la participation à la réalisation des chasses à hauteur de 2 000 € HT/an. Cette contribution sera versée par le Département comme pour les autres ports.

Le Département est prêt à consentir cet effort pour sortir de la situation de blocage actuelle mais je tiens à vous informer que la perspective d'une éventuelle révision de ces participations n'est pas envisageable.

Je vous prie de trouver ci-joint le projet de convention selon les dispositions précitées et je vous remercie de m'indiquer, dans les meilleurs délais, si celles-ci vous agréent.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes hommages respectueux.

Florence PINEAU
Vice-Présidente en charge des ports et de la
politique maritime

Monsieur Jean-Yves BILLON
Vice-Président de Challans Gois Communauté
16 Rue du Parc de Pont Habert
CS 50337
85300 SALLERTAINE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_124-DE

**CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS
DES QUAIS ET DE L'ÉCLUSE DU PORT DES BROCHETS, COMMUNE DE BOUIN**

Entre :

Le **Département de la Vendée**, représenté par Monsieur Alain LEBOEUF, Président du Conseil Départemental de la Vendée – 40 rue du Maréchal Foch – 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9, agissant en application de la délibération de la Commission permanente n°..... du

Et :

La **Communauté de communes Challans Gois Communauté**, représenté par Monsieur Alexandre HUVET, Président de la Communauté de communes Challans Gois Communauté – 1, Bd Lucien Dodin – BP 337 – 85300 CHALLANS, agissant en application de la délibération du Conseil de communauté n°..... du

Et :

La **Chambre de Commerce et d'Industrie** de la Vendée représentée son Président, Monsieur Arnaud RINGEARD

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1321-1 et suivants ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L 5314-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 211-7, R562-13 à R562-17 et L 566-12-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L 2123-7 et L 2123-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 83.dde.708 du 30 décembre 1983 portant transfert de compétences au Département de la Vendée du port des Brochets, à compter du 1er janvier 1984 ;

Vu le contrat du 6/02/2024 de Délégation de service public des ports du Pont Neuf, du Bec, des Champe et des Brochets conclu entre le Département de la Vendée et la CCI Vendée.

Considérant :

- que la Communauté de communes Challans Gois Communauté est compétente en matière de défense contre les inondations et doit de ce fait déclarer un système d'endiguement selon les articles R562-13 à R562-17 du Code de l'Environnement ;
- que le port des Brochets fait partie du domaine public portuaire remis au Département de la Vendée ;
- que ce port est situé au débouché maritime de cours d'eau, à savoir l'étier des Brochets ;
- que le Département de la Vendée a délégué l'exploitation du port à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée (concessionnaire) ;
- que les quais et l'écluse du fond du port des Brochets, qui font partie du domaine public portuaire de ce port, ont à la fois une fonction portuaire relevant de la compétence du Département et une fonction de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques relevant de la compétence de la Communauté de communes ;
- que l'écluse a, outre son rôle portuaire, une fonction prépondérante de prévention des inondations, eu égard à sa localisation et à ses caractéristiques ;
- que les quais ont, outre leur rôle portuaire, une fonction de prévention des inondations, eu égard à leur localisation et à leurs caractéristiques ;
- que dans ces circonstances il y a lieu pour le Département de mettre les ouvrages précités à la disposition de la Communauté de communes pour lui permettre de les

utiliser et, le cas échéant, d'y apporter les aménagements nécessaires pour lutter contre les inondations et les submersions ;

- que la manœuvre de l'écluse est réalisée en gestion directe par Challans Gois Communauté ;
- qu'il est nécessaire qu'une convention précise les modalités de la mise à disposition des ouvrages et des moyens pour les exploiter, de leur utilisation et de la maîtrise d'ouvrage des travaux les concernant ainsi que les responsabilités de la Communauté de communes, du Département et de son concessionnaire dans l'exercice de leurs missions respectives ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise à disposition par le Département de la Vendée à la Communauté de communes Challans Gois Communauté :

- de l'écluse du fond du port des Brochets;
- des quais et ouvrages portuaires ;

situés dans l'emprise du domaine public portuaire du port relevant de la compétence du Département et intégrés dans le système d'endiguement déclaré par la communauté de communes, tels qu'ils sont localisés sur les plans annexés à la présente convention et de la superposition d'affectation du domaine public portuaire qui en résulte.

Cette mise à disposition a pour finalité de permettre à la Communauté de communes d'exercer sa compétence en matière de lutte contre les inondations et de gestion des milieux aquatiques, sans préjudice de l'utilisation de ces ouvrages par le Département et son concessionnaire pour leur usage portuaire.

En cas de transfert de compétences de la Communauté de communes à un syndicat mixte, la présente convention sera transférée de plein droit. La Communauté de communes devra informer le Département de cette substitution.

ARTICLE 2 - Transfert de responsabilité en matière de prévention des inondations et submersions

Du fait de la mise à disposition des ouvrages dont elle bénéficie, la Communauté de communes est, dès leur mise à disposition, seule responsable de l'utilisation de ces ouvrages pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations et des submersions sans que le Département ou son concessionnaire ne soient tenus de réaliser quelques travaux que ce soit en vue de permettre à ces ouvrages de remplir un rôle de prévention des inondations et submersions ou de gestion des milieux aquatiques.

C'est au titre de leurs fonctions pour la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et des submersions que ces ouvrages sont intégrés dans le système d'endiguement (articles R562-13 à R562-17 du Code de l'Environnement) dont la Communauté de communes Challans Gois Communauté est le gestionnaire.

L'écluse de fond de port est un ouvrage fonctionnel ayant un rôle prépondérant dans la gestion des niveaux d'eau et permet dans une mesure moins conséquente la réalisation de manœuvres d'évacuation pour l'auto-entretien du chenal de navigation du port.

ARTICLE 3 — Réalisation des travaux

3.1 Entretien et renouvellement des ouvrages existants

3.1.1 Sur l'écluse

La Communauté de communes assure l'entretien et le renouvellement du vannage et des ouvrages de génie civil de l'écluse et des parties de l'ouvrage utiles à sa manœuvre.

Les plans annexés à la présente convention montrent la limite des ouvrages concernés à savoir les ouvrages transversaux à l'étier : vannages et ses organes de manœuvres, bajoyers de l'écluse, radier au droit du vannage, escaliers d'accès au radier.

3.1.2 Sur les quais et autres ouvrages longitudinaux

Les quais, perrés et digues portuaires, intégrés au système d'endiguement, sont entretenus par le Département ou le concessionnaire du port pour répondre au besoin de l'exploitation portuaire. Si ces travaux d'entretien répondent aux obligations ou besoins liés à l'exercice de la compétence GEMAPI, ils seront assurés par la Communauté de communes.

Les obligations réglementaires ou investigations liées à l'intégration des ouvrages dans le système d'endiguement sont à la charge de la Communauté de communes (Inspections, VTA, déclaration d'Événement Intéressant la Sécurité Hydraulique..., observations, études, sondages géotechniques, ...).

Il est à noter que des ouvrages traversants sont présents dans les quais et digues portuaires et ne relèvent pas de la compétence portuaire, les sujétions liées à ces ouvrages au titre de la GEMAPI sont à prendre en charge par la Communauté de communes (pour la partie digue et pour la surveillance du bon état de fonctionnement et de l'information du propriétaire en cas de défaillance), en lien avec les propriétaires des ouvrages (pour la partie ouvrage hydrauliques proprement dit).

Les murets de rehausse des berges sont entretenus par la Communauté de communes. Le Département ou son concessionnaire assure l'entretien et le renouvellement de tous les autres ouvrages à vocation portuaire inclus dans le périmètre portuaire.

3.2 - Travaux neufs

3.2.1 Sur l'écluse

La Communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs qu'elle réalise sur l'écluse précitée dans le cadre de sa compétence en matière de lutte contre les inondations et de gestion des milieux aquatiques. Elle doit solliciter l'autorisation du Département pour engager ces opérations de travaux. Elle en assume le financement, sans préjudice des aides financières auxquelles elle peut prétendre à ce titre.

La Communauté de communes pourra toutefois intervenir sans autorisation préalable sur ces aménagements en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité publique nécessitant des travaux d'urgence. Dans ce cas, elle en avisera le Département dans les plus brefs délais.

La Communauté de communes assure à ses frais l'entretien des aménagements établis par elle sur cette écluse.

3.2.2 Sur les quais et autres ouvrages longitudinaux

3.2.2.1 Travaux entrepris par la Communauté de communes

Tout aménagement visant à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes et fera l'objet d'un accord préalable du Département et de son concessionnaire. Des modifications des ouvrages restent possibles tant que la fonction portuaire est respectée. Dans ce cas de figure, l'intégralité du coût de l'opération est supportée par la Communauté de communes.

La Communauté de communes pourra toutefois intervenir sans autorisation préalable sur ces aménagements en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité publique nécessitant des travaux d'urgence. Dans ce cas elle en avisera le Département et son concessionnaire dans les plus brefs délais.

La Communauté de communes assure à ses frais l'entretien des aménagements établis par elle sur ces ouvrages.

3.2.2.2 Travaux entrepris par le Département ou son concessionnaire

Le Département ou son concessionnaire conserve le droit d'apporter au domaine public portuaire toutes les modifications nécessaires à l'exploitation du port précité.

Dans le cas où ces travaux auraient une incidence sur le fonctionnement des ouvrages dans la lutte contre les inondations et de gestion des milieux aquatiques, une convention sera établie entre la Communauté de communes et le Département et son concessionnaire afin de définir les modalités techniques et financières de réalisation de ces travaux et les conditions de remise en état de ces aménagements.

Le Département ou son concessionnaire pourront toutefois intervenir sans convention préalable sur ces aménagements en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité publique nécessitant des travaux d'urgence. Dans ce cas il en avisera la Communauté de communes dans les plus brefs délais.

3.3 Dispositions communes à l'ensemble des travaux

Avant toute opération de travaux, le pétitionnaire des travaux se rapprochera de la Communauté de Communes pour savoir si une maîtrise d'œuvre agréée est nécessaire à la réalisation des travaux.

Chaque partie met en œuvre les moyens nécessaires afin de garantir la sécurité tant des usagers que des agents ou des tiers intervenants dans le cadre des travaux qu'elle entreprend.

Chaque partie est responsable des dégradations occasionnées par ses actions et devra systématiquement remettre en bon état le site.

S'agissant d'ouvrages anciens, le Département ou son concessionnaire ne pourront être tenus responsables des dommages liés à des désordres géotechniques, d'instabilité du support ou

de phénomènes d'érosion ou de sape ne résultant pas d'un vice de construction et/ou d'un défaut d'entretien des ouvrages.

ARTICLE 4 – Gestion et exploitation des ouvrages mis à disposition de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté

4.1 Exploitation et gestion de l'écluse

La Communauté de communes utilisera l'écluse pour lutter contre les inondations et les submersions et pour gérer les milieux aquatiques en amont. Pour ce faire, elle devra assurer les manœuvres de l'écluse dans le respect du règlement d'eau quand il existe et en fonction des besoins d'évacuation ou de protection contre les submersions marines.

Ces interventions ne devront pas faire obstacle à l'utilisation normale du port. Elles ne devront en particulier pas porter atteinte à la navigation dans son emprise.

Les manœuvres d'évacuation assureront parallèlement la fonction de chasse pour l'auto-entretien du chenal de navigation du port.

En cas d'événements climatiques ou d'alerte submersion, la prévention contre les inondations prévaudra sur les autres fonctions de l'écluse.

4.2 Occupation temporaire des quais et ouvrages longitudinaux.

Si des travaux substantiels (terrassements, création de fondation etc.) étaient réalisés par un tiers, la communauté de communes sera consultée en amont notamment dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme. Il sera alors notifié au pétitionnaire des travaux les modalités techniques de réalisation de ceux-ci, afin que soit respecté l'intégrité du système d'endiguement dont la Communauté de Communes a la responsabilité.

ARTICLE 5 – Dispositions financières

La mise à disposition de l'écluse, des quais et ouvrages du port des Brochets à la Communauté de communes prévue par la présente convention est consentie à titre gratuit.

La Communauté de communes réalise par ses propres moyens la gestion des écluses et les manœuvres inhérentes y compris les chasses. Pour ces manœuvres dont la finalité est en partie portuaire, le Département versera à la Communauté de communes une contribution de 2 000€ HT par an.

ARTICLE 6- Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de l'année de sa signature par l'ensemble des parties pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2025. Elle est ensuite tacitement reconductible chaque année pour une durée d'un an, dans la limite d'une durée totale de vingt ans.

ARTICLE 7- Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant.

ARTICLE 8- Dénonciation - Résiliation

La présente convention peut être dénoncée par l'une des parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception un mois au moins avant la date à laquelle la dénonciation prendra effet.

La présente convention peut également être résiliée :

- d'un commun accord entre les parties ;
- par l'une des parties en cas d'inexécution de ses obligations par l'autre partie, après une mise en demeure, adressée par lettre en recommandé avec accusé de réception, restée sans effet pendant un mois à compter de sa réception.

ARTICLE 9 - Litiges

En cas de différends relatifs à la mise en œuvre de la présente convention, les parties s'efforceront de leur trouver une solution amiable. À défaut de solution amiable, les litiges qui peuvent résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01.

Fait à La Roche-sur-Yon en trois exemplaires, le

Pour le Département de la Vendée,

**Pour la Communauté de communes
Challans Gois Communauté,**

Le Président du Conseil départemental,

Le Président

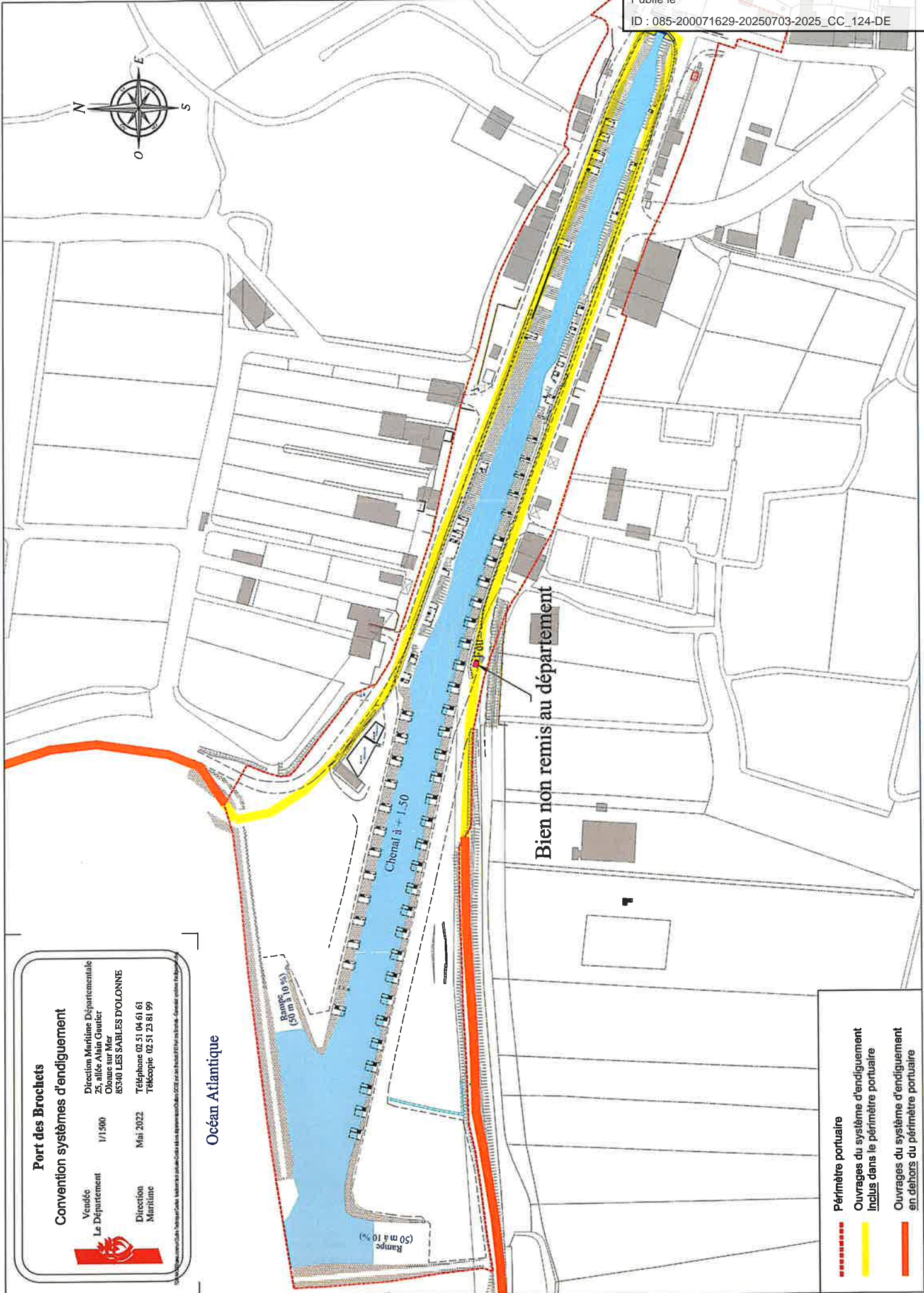
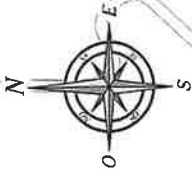
Alain LEBOEUF

Alexandre HUVET

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée,

Le Président

Arnaud RINGEARD



Bien non remis au département

Océan Atlantique

Rampes (50 m à 10%)

Rampes (50 m à 10%)

Chenal à +1.50

Port des Brochets

Convention systèmes d'endiguement

Vendée
Le Département
1/1 500
Min 2022

Direction Maritime
Direction Maritime Départementale
25, allée Almir. Gautier
Closure sur Mer
85940 LES SABLES D'OLONNE
Téléphone 02 51 04 61 61
Télécopie 02 51 23 81 99



- Périmètre portuaire
- Ouvrages du système d'endiguement inclus dans le périmètre portuaire
- Ouvrages du système d'endiguement en dehors du périmètre portuaire

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_124-DE

DÉLIBÉRATION

du Conseil Communautaire

Réunion du jeudi 3 juillet 2025 à 18 h 30

Convocation envoyée le 27 juin 2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_125-DE



Présents : Alexandre HUVET (Président), Thierry RICARDEAU, Rémi PASCRAEU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH, Isabelle BIRON, Sophie BRIÉE, Stéphane CHIFFOLEAU, Claude DELAFOSSE, Florence FRONT, Stéphanie GENDRE, Marie-Laure GIRAUDET, Yves-Marie HEULIN, Géraldine LAIDET, Marie-Noëlle MANDIN, Thomas MERLET, Carine MIGNÉ, Béatrice PATOIZEAU, Marie-Claude RIOU, Stéphane VIOLLEAU,

Représentés : Roselyne DURAND FLAIRE par Rémi PASCRAEU
Francette GIRARD par Thomas MERLET
Sébastien LE LANNIC par Claude DELAFOSSE
Jean-Marc FOUQUET par Marie-Laure GIRAUDET
Pascale LABBÉ par Yves-Marie HEULIN
Corine VRIGNAUD par François PETIT

Excusée non représentée : Karine GIARD

Absents : Jacqueline FLAIRE, Jean-François PILLET, Peggy SAUZEAU et Gildas VALLÉ

Secrétaire : Philippe GUERIN

N° délibération	Nombre de délégués en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
2025_CC_125	38	27	6	33

Objet : Cohésion sociale

Contrat Local de Santé (CLS) - Rapport annuel 2024 et perspectives 2025-2026

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, introduit par la loi Hôpital Patients Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009, et réaffirmé par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016. Afin de répondre au mieux aux besoins en santé de ses habitants, Challans Gois communauté a souhaité s'engager, au côté de la Communauté de communes « Océan Marais de Monts » et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé.

Ce CLS a pour ambition de répondre collectivement aux principaux enjeux qui ont été identifiés :

- les difficultés d'accès aux soins qui sont de plus en plus prégnantes dans un contexte national de pénuries médicales et de complexification d'accès aux soins,
- l'indispensable virage de la prévention et la nécessité d'agir sur les inégalités sociales de santé,
- les enjeux de santé liés à notre environnement.

Le Contrat Local de Santé, signé pour une durée de 3 ans (2023 à 2025), s'articule autour de 4 axes (14 fiches actions) : l'accès aux soins, la prévention, le parcours des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap et la santé mentale.

Chaque année un rapport annuel présente l'état d'avancement des fiches actions et les perspectives pour l'année suivante. Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le rapport d'activité 2024 et la feuille de route 2025 du Contrat Local de Santé en s'appuyant sur les éléments de synthèse ci-dessous et le document annexé.

Accès aux soins (Axe 1 du CLS)

Réalisé en 2024	Pour 2025
Finaliser la conception d'un kit d'accueil pour les internes et nouveaux professionnels de santé	Diffuser largement le guide d'accueil en particulier à destination des internes
Recenser les locaux de soins vacants et les logements disponibles	Poursuivre le recensement des locaux de soins et logements disponibles
Déployer les premières équipes de soins mobiles sur Beauvoir-sur-Mer et Froidfond (ESCORTER)	Poursuivre le déploiement d'ESCORTER
Accompagner les projets de MSP (Challans et Saint-Christophe-du-Ligneron)	Conventionner avec la CPTS pour l'accueil d'un chef de clinique assistant territorial
Mener 1 campagne d'info grand public sur le système de soins (thème : se soigner en Vendée)	Organiser une soirée des internes (sur les atouts et contacts du territoire)
Organiser des ateliers numériques sur l'application « mon espace santé »	Organiser un séminaire élu (sur l'organisation territoriale des soins)

Prévention (Axe 2 du CLS)

Réalisé en 2024	Pour 2025
Organiser des ateliers de prévention séniors (guide saison 4)	Organiser des ateliers de prévention séniors (guide saison 5)
Mettre en place des actions de sport santé : soutien projet MSP Sallertaine par la mise à disposition de l'éducateur sportif de CGC	Etudier le déploiement d'actions sports santé
Mise en œuvre d'un projet de sensibilisation sur les conduites addictives (formations élus/employeurs, intervention milieu festif, espaces sans tabac...)	Développer des actions de prévention à destination des autres publics (petite-enfance, jeunesse, en situation de précarité...)
Créer un réseau local des acteurs de la prévention	
Développer des actions de prévention à destination des autres publics (petite-enfance, jeunesse, en situation de précarité...)	

Autres actions (parcours - Axe 3 et santé mentale - Axe 4 du CLS)

Réalisé en 2024	Pour 2025
Organiser le forum « bien vieillir à domicile » en lien avec le CD 85 – déc. 2024 à Challans	Organiser le forum « bien vieillir à domicile » en lien avec le CD 85 – 7/10/25 à St Jean de Monts
Organisation de sessions de formation : « 1ers secours en santé mentale », « 1ers secours en santé mentale dont spécifique jeunes », « sentinelle », « évaluation et orientation du risque suicidaire »	Poursuite des sessions de formation en santé mentale et constitution d'un réseau de personnes formées.
Déployer les permanences du GEM (Groupe Entraide Mutuelle) sur Beauvoir-sur-Mer et St Jean de Monts	Organiser et/ou participer à la Semaine d'Informations en santé Mentale

D'un point de vue financier

	2023	2024	2025
Total dépenses	81 267.00 €	136 870.00 €	135 189.00 €
Total recettes	60 235.91 €	94 774.00 €	93 962.48 €
Reste à charge Challans Gois	21 031.09 €	42 096.60 €	41 226.22 €

D'un point de vue contractuel et financier

Comme rappelé en préambule, le Contrat Local de Santé est signé pour une durée de 3 ans et arrive donc à échéance au 31/12/2025. Il est proposé par la présente délibération de solliciter auprès de l'Agence Régionale de la Santé un avenant de prolongation de 18 mois avec l'objectif de signer le second Contrat Local de Santé au 1^{er} semestre 2027.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu l'article 17 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 1434-2 et L 1434-10 ;
- Vu les statuts de Challans Gois communauté ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 8 décembre 2022 approuvant la stratégie santé de la communauté et la signature du CLS 2023-2025 ;
- Vu l'avis de la Commission Santé-ainés-solidarités du 16 avril 2025 ;
- Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2025 ;

1° APPROUVE le rapport annuel 2024 ;

2° APPROUVE la feuille de route 2025 ;

3° AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer les documents nécessaires relatifs au CLS, comprenant notamment :

- le conventionnement avec la CPTS Loire Vendée Océan et la Faculté de médecine de Nantes pour l'accueil d'un chef de clinique assistant territorial,
- la convention financière avec l'Agence Régionale de Santé pour fixer les objectifs et le montant des subventions 2025,
- l'avenant de prolongation du Contrat Local de Santé de 18 mois.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



Alexandre HUVET



Délibération affichée le

Transmis à la Préfecture de la Vendée le

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_125-DE

S²LO

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contrat Local de Santé

2024



S contrat local
SANTÉ

 Challans Gois
Communauté

**OM
DM**
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Océan MARAIS
DE MONTS

 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

ÉDITO

La santé constitue l'un des principaux défis pour nos territoires. Démographie médicale, santé de nos jeunes, de nos aînés ou encore des personnes fragilisées par la maladie ou la précarité, autant de problématiques abordées depuis 2022 avec les professionnels et les habitants de nos territoires.

Ceux-ci disposent de nombreuses ressources, mais ils n'échappent malheureusement pas à ces grands enjeux nationaux. C'est pourquoi, face à la montée en puissance des questions de santé qui préoccupent nos professionnels et nos habitants, nous pensons qu'agir, dès à présent, localement et collectivement, est une nécessité absolue afin de définir et mettre en œuvre une stratégie de proximité en matière de santé publique. C'est l'objet du Contrat Local de Santé.

En effet, ce contrat signé avec l'Agence Régionale de Santé nous permettra, au travers de 14 actions concrètes et prioritaires engagées depuis 2023, de faciliter l'accès aux soins, d'améliorer le parcours de santé de la population et d'engager des actions de prévention pour tous les âges.

Challans Gois Communauté



**ALEXANDRE
HUVET**
Président



**THIERRY
RICHARDEAU**
Vice-président

Océan-Marais de Monts



**VÉRONIQUE
LAUNAY**
Présidente



**PASCAL
DENIS**
Vice-président

UNE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SANTÉ

Le Contrat Local de Santé (CLS) permet d'élaborer une stratégie commune entre l'Agence Régionale de Santé et les territoires de Challans Gois Communauté et Océan-Marais de Monts. Il définit les priorités de santé afin de répondre aux besoins de la population. C'est un outil permettant de développer cette transversalité, d'associer les différents acteurs locaux autour de cette thématique et donc d'agir à l'échelle d'un territoire.

Ce contrat est une vraie opportunité pour :

« Soutenir les dynamiques locales du territoire en matière de santé.

Tendre à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Favoriser la mise en œuvre de réponses de proximité. »

COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est un document contractuel, défini dans le Code de la Santé Publique :

- qui s'emploie à décliner la **politique régionale de santé**.
- qui mobilise les acteurs locaux autour d'un **diagnostic partagé**.
- qui s'appuie sur un **plan d'actions pluriannuel** co-construit à partir de la situation socio-économique, des besoins locaux et de l'état de santé de la population.
- qui est **conclu pour 3 ans** et qui fait l'objet d'un accompagnement dans la durée.
- qui donne lieu à une **évaluation à l'issue du contrat**.

! Il ne s'agit pas d'un dispositif supplémentaire, mais d'un **outil de coordination** afin de programmer une stratégie locale de santé sur plusieurs années.

SOMMAIRE

**LE CONTRAT LOCAL
DE SANTE ... 04**

**LES OBJECTIFS DU
CLS ... 05**

**L'ACCES AUX
SOINS ... 6**

LA PREVENTION ... 15

LE PARCOURS ... 30

LA SANTE MENTALE ... 33

LE BUDGET CLS ... 38

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

CONTEXTE

Le Contrat Local de Santé (CLS) a été signé le 15 décembre 2022 pour 3 ans, entre l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire et les Communautés de Communes Challans Gois et Océan Marais de Monts. Le territoire représente 16 communes et environ 68 200 habitants.

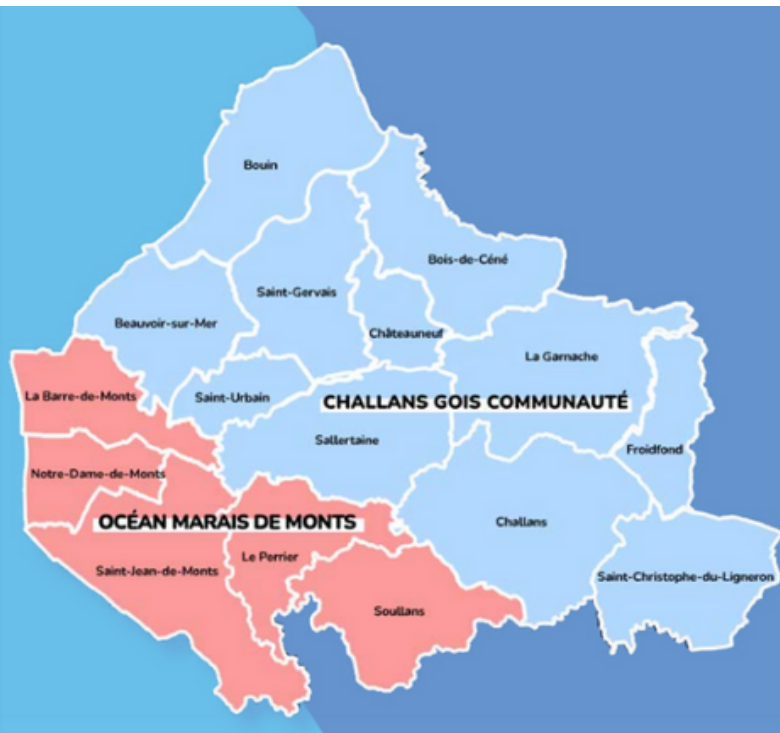


SIGNATAIRES

Agence Régionale de Santé Vendée :
Directeur Territorial : *Pierre Emmanuel Carchon*
Animatrice territoriale : *Clotilde Chohin*

Challans Gois :
Président : *Alexandre Huvet*
Vice Président : *Thierry Richardeau*

Océan Marais de Monts :
Président : *Véronique Launay*
Vice Président : *Pascal Denis*



COMPOSITION DU SERVICE

Depuis septembre 2023, le service Santé et Prévention mutualisé se compose de :

Céline FILLION, Coordinatrice Santé
Christiane VIENNE, Chargée de Prévention Séniors
Laurence GUERIN, Chargée de Projets Santé

LES OBJECTIFS DU CLS



Le CLS est un outil permettant d'élaborer **une stratégie commune en matière de santé**. Il permet de :

- Soutenir les dynamiques locales du territoire en matière de santé
- Tendre à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé
- Favoriser la mise en oeuvre de réponses de proximité

Le CLS 2022/2025 a défini 4 axes :



Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_125-DE

ACCES AUX SOINS



FICHE N°1 : DÉVELOPPER DES MESURES D'ATTRACTIVITÉ

L'ACTION...

Cartographie des structures et exercices coordonnés

Conforter et valoriser les atouts du territoire pour le rendre attractif pour les professionnels de santé

Elaboration d'une cartographie présentant les exercices coordonnés du territoire mono site et multi sites, l'implantation des structures hospitalières, les médecins maîtres de stage... afin notamment d'informer sur les différents modes d'exercices possibles sur le territoire (libéral, salarié, mixte)

Animation du groupe de travail, définition et recensement des éléments utiles à faire figurer comme facteurs d'attractivité en lien avec la CPTS LVO, illustration pour validation auprès de l'ARS et l'Assurance Maladie



Ils se sont mobilisés à nos côtés...



Vendée



En quelques chiffres...

- 4 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)
- 1 MSP en projet et 1 MSP dont la réflexion est en cours
- 1 Centre de Santé pluriprofessionnel municipal
- 2 Centres de Santé Escorter
- 2 Equipes de Soins Coordinées Localement autour du Patient (ESP CLAP)

FICHE N°1 : DÉVELOPPER DES MESURES D'ATTRACTIVITÉ



L'ACTION...

Parcours d'accueil des professionnels de santé

Formaliser un « parcours d'accueil » pour les nouveaux professionnels de santé du territoire

Remise d'un "kit d'accueil" comprenant des informations synthétiques sur le cadre de vie, les dynamiques existantes et en projet sur le territoire. Intégration des nouveaux professionnels de santé à un réseau par l'organisation de soirées d'accueil et mise en place d'un système de parrainage.

Animation du groupe de travail, conception d'un guide d'accueil et promotion du guide auprès de la Faculté de médecine et du CHLVO via la CPTS LVO



Ils se sont mobilisés à nos côtés...



Vendée



En quelques chiffres...

- 1 guide d'accueil finalisé
- 1 soirée d'accueil programmée en 2025
- 4 réunions de travail pour la rédaction des contenus et la promotion du guide
- 4 professionnels de santé accompagnés dans le cadre de leur installation



POUR ALLER PLUS LOIN SUR L'ATTRACTIVITÉ



Ce qui a été engagé en 2024



Locaux de soins vacants

Recensement des locaux de soins vacants et des logements sur les communes de Beauvoir sur Mer, La Barre de Monts et Froidfond dans le cadre du projet ESCorTer.

Poursuivre en 2025 l'état des lieux sur les autres communes et cartographier l'offre de logements et locaux disponibles pour information auprès des professionnels de santé qui souhaitent s'installer sur le territoire (via les sites internet des collectivités)



Accueil des professionnels de santé

En étroite collaboration avec la CPTS, organisation d'un événement d'accueil à destination des internes ville/hôpital (quiz sur la base du contenu du guide d'accueil, retour d'expérience sur l'exercice mixte et temps convivial)



Ce qui doit être fait en 2025



Autres facteurs d'attractivité

Valoriser les atouts du territoire facteurs d'attractivité :

- Déployer stratégiquement le **guide d'accueil à destination des professionnels de santé** (renforcer l'implication des médecins maître de stage, la communication auprès des internes et l'encadrement des étudiants en médecine afin d'anticiper l'accueil en 2026 des futurs docteurs juniors de médecine générale, en lien avec les démarches de la CPTS)
- Réaliser un film promotionnel du territoire
- Diffuser l'annuaire des données publiques à jour des professionnels de santé

FICHE N°2 : PROMOUVOIR L'EXERCICE COORDONNÉ PLURIPROFESSIONNEL

proposent des consultations du lundi au vendredi.



Cabinet médical de Beauvoir-sur-Mer

7 Grand'Rue
85230 Beauvoir-sur-Mer

Cabinet médical de Froidfond

54 Rue de l'Océan
85300 Froidfond

02 72 75 03 23

L'ACTION...

Projet ESCORTER (Equipe de Soins Coordinée Territoriale)

Mettre en œuvre, dans le cadre du CNR Santé, un projet permettant d'améliorer l'accès aux soins des personnes fragilisées des communes déficitaires en offre de soins.

Rencontres partenariales pour mise en œuvre du projet Escorter avec ouverture de 2 Centres de Santé sur Challans Gois Communauté : Beauvoir sur Mer et Froidfond. Informations des élus, élaboration du cahier des charges des locaux de soins et matériels nécessaires à l'accueil des équipes pluriprofessionnelles.

Constitution d'une équipe projet, pilotée par la CPTS LVO puis création d'une association "Escorter" (= rédaction des statuts) et recrutement des équipes.

Ils se sont mobilisés...



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Vendée



ÎLE DE NOIRMOUTIER

En quelques chiffres...

- 1 Charte d'engagement signée le 14/05/2024 impliquant la préfecture, l'ARS, la CPAM, la CPTS LVO, les EPCI et les communes concernées
- 2 Centres de santé ouverts : le 01/10/2024 sur Beauvoir sur Mer et le 12/11/2024 sur Froidfond
- 2 Equipes de soins comprenant une secrétaire médicale, un pool de médecins, IPA et coordinatrice administrative



POUR ALLER PLUS LOIN SUR L'EXERCICE COORDONNÉ



Ce qui a été engagé en 2024

Accompagnement du projet d'implantation d'une MSP sur la ville de Challans

Soutien du CCAS dans la mise en place du projet d'**implantation d'une MSP** : transmission de différents éléments de diagnostic nécessaires à l'élaboration du projet de santé,



Ce qui doit être fait en 2025

Ouverture d'un site Escorter sur Océan Marais de Monts

Anticiper le déploiement possible d'une **équipe Escorter sur La Barre de Monts** à compter de 2026

Séminaire à l'attention des élus

Organisation, en étroite collaboration avec la CPTS, d'un séminaire à destination des élus afin de former/informer sur l'**organisation territoriale des soins et les différentes formes d'exercices coordonnés**.

FICHE N°4 : SENSIBILISER AU BON USAGE DU SYSTEME DE SANTÉ

SE SOIGNER EN VENDÉE



J'ai un problème médical urgent

1 Du lundi au vendredi, de 8h à 20h
Le samedi matin, de 8h à 12h

- Je demande conseil au pharmacien
- Je contacte **en priorité** un cabinet médical

2 Je n'arrive pas à consulter un médecin généraliste

116 117

Numéro d'urgence disponible également la nuit, le week-end et les jours fériés

Je ne me présente pas spontanément aux urgences

En cas d'urgence vitale **15**

Dentiste de garde

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h : (du 1er juillet au 31 août uniquement) : 02.85.29.28.29
- Le dimanche et les jours fériés : 02.51.46.28.83
- Du lundi au vendredi hors saison : 02.51.44.61.20

Pharmacie de garde

@ www.3237.fr



L'ACTION...

Campagne de communication grand public

Mener des campagnes de sensibilisation du "grand public" sur l'organisation et l'utilisation du système de santé

Rencontres partenariales pour actualisation du message pendant la période estivale "Se Soigner en Vendée". Conception et impression de supports de communication réalisée par la CPTS LVO au regard du territoire cible Nord Ouest Vendée (Affiches, flyers, post réseaux sociaux)

Diffusion des documents de communication auprès des mairies, offices de tourisme, cabinets médicaux, commerces de proximité... Intégration dans les bulletins municipaux et magazine des Communautés de Communes

Ils se sont mobilisés à nos côtés...



En quelques chiffres...

- 5 000 flyers et des posts réseaux sociaux
- 150 affiches
- 2 réunions de travail

FICHE N°4 : SENSIBILISER AU BON USAGE DU SYSTEME DE SANTÉ



L'ACTION...

Ateliers Mon Espace Santé

Développer l'usage de "Mon espace santé" par les citoyens grâce à la mobilisation des conseillers numériques

Consolidation des ateliers numériques "Mon Espace Santé" sur Challans Gois Communauté et programmation des premiers ateliers sur Océan Marais de Monts dans l'objectif d'accompagner les habitants à l'activation et/ou l'utilisation de "Mon Espace santé" en étroite collaboration avec l'Assurance maladie.

Formation des conseillers numériques (ambassadeurs santé avec la CPAM), programmation des ateliers sur les 2 EPCI et réponse à l'AMI pour Challans Gois Communauté

Partez à la conquête d'un nouvel espace pour votre santé.



Les conseillers numériques se mobilisent...



Vendée



En quelques chiffres...

Sur Challans Gois

- 6 ateliers en 2023 avec 39 participants
- 6 ateliers en 2024 avec 68 participants

Sur Océan Marais de Monts

- 4 ateliers en 2024 avec 10 participants



POUR ALLER PLUS LOIN SUR LA COMMUNICATION SANTÉ



Ce qui doit être fait en 2025

✓ Plan de communication annuel

Elaboration d'une **stratégie de communication en santé à l'échelle du Nord Ouest** : les territoires qui composent la CPTS LVO travaillent ensemble sous l'impulsion de l'ARS pour mettre en oeuvre un **programme annuel de communication** (accès aux services des soins non programmés, utilisation du 116/117, de la Consultation d'Accès aux Soins, rendez-vous pris et non honorés...)

✓ Accès aux droits

Poursuivre la diffusion d'informations sur les **Espaces France Services et les conseillers numériques** dans les différents supports de communication (ex : guide seniors)

✓ Sites internet des Communautés de Communes

Renforcer la communication en matière d'accès aux soins en travaillant sur une **page dédiée à la santé voire à l'action sociale** :

- **L'offre de santé** sur le territoire (= annuaire Ameli/"Se soigner en Vendée")
- **Accompagnement à l'installation** (cartographie/guide d'accueil/liens vers la CPTS LVO/Escorter/information relative aux événements organisés pour les professionnels de santé)
- **Actions de prévention** (= agenda seniors et agenda tous publics)
- **Services et établissements d'accueil** pour les seniors (= annuaire forum)

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_125-DE

PREVENTION SANTÉ





FICHE N°6 : CRÉER UN SERVICE COMMUN

L'ACTION...

Structuration du service "Santé et Prévention"



Céline FILLION

Coordinatrice Santé

En charge de la coordination globale du Contrat Local de Santé et particulièrement de l'axe Accès aux soins



Christiane VIENNE

Chargée de Prévention Séniors

En charge de la programmation et la mise en œuvre des actions de prévention à destination des séniors



Laurence GUERIN

Chargée de Projets Santé

En charge des projets relatifs aux axes Prévention, Parcours et Santé Mentale du Contrat Local de Santé

Ils se sont mobilisés...



En quelques chiffres...

- **1 service "Santé et Prévention"** mutualisé sur les 2 Communautés de Communes
- **2,40 ETP** dédiés à la mise en œuvre du CLS
- **1 chargée de prévention** tous publics à 90%
- **14 actions** à mener d'ici décembre 2025



FICHE N°8 : MENER DES PROJETS DE PRÉVENTION



L'ACTION...

Séniors : préparation et conception d'un guide commun de Sept. à Juin 2025

Réaliser une programmation d'actions en faveur du bien vieillir sur l'ensemble du territoire du CLS. Rencontres partenariales pour définition d'un programme d'actions. Consolidation des actions de prévention séniors sur le territoire de Challans Gois avec la participation du service pendant la semaine bleue et en partenariat avec la ville de Challans dans le cadre de la pièce de théâtre "Bénéfice net".

Diffusion du guide auprès des mairies, offices de tourisme, cabinets médicaux, commerces de proximité... Intégration dans les bulletins municipaux et magazines des Communautés de Communes



Ils se sont mobilisés à nos côtés...



En quelques chiffres...

- 5 000 exemplaires imprimés et diffusés
- 2 réunions publiques d'informations
- 12 évènements et 69 dates programmées
- 300 participants à la pièce de théâtre "Suzanne" programmée le 3 octobre à la Barre de Monts

FICHE N°8 : MENER DES PROJETS DE PRÉVENTION

ATELIERS Cap Bien-être

APPRENEZ À MIEUX GÉRER VOS ÉMOTIONS AU QUOTIDIEN

4 séances
du 24 octobre au 21 novembre 2024
Ouvert à tous, à partir de 55 ans

Tous les JEUDIS DE 09H30 À 12H00
SAINT JEAN DE MONTS

Inscription obligatoire

pb POUR Bien Vieillir Pour tout renseignement ou inscription, contactez notre partenaire la MSA au 02 40 41 30 83 - Ateliers gratuits -

Assurance Vieillesse, MSA, Carsat, enim, Le contenu des séances

L'ACTION...

Zoom sur les nouveautés 2024/2025 du guide seniors

Enrichir la programmation seniors 2023/2024 en faveur du bien vieillir sur l'ensemble du territoire du CLS

Nouvelles rencontres partenariales pour définition des nouveautés à intégrer au programme d'actions 2024/2025. Programmation des ateliers "Cap Bien être" avec la MSA, "Cafés mortels" avec Des deuils et de Hommes, "Histoire d'en rire" avec Souffle d'expression et "Les Bienfaits du rire" avec la Clownerie.

Contacts avec les partenaires et intervenants, organisation logistique des évènements en étroite collaboration avec les communes et demandes de financement auprès de la Conférence des financeurs.

Ils se sont mobilisés à nos côtés...



CONFÉRENCE SPECTACLE

Les bienfaits du rire

Depuis quand rit-on ? En quoi le rire est-il réparateur ? Quels sont les effets du rire sur nos organismes ? Comment agir pour la reconnaissance et l'expression de nos émotions dans notre société et nos vies de tous les jours ?

En quelques chiffres...

- 8 nouveaux ateliers proposés
- 2 nouveaux spectacles programmés
- 10 cafés seniors initiés et animés par le service ainsi qu'un cercle de bénévoles avec 98 participations
- 148 participants de septembre à décembre 2024 sur les nouveautés 2024/2025



FICHE N°8 : MENER DES PROJETS DE PRÉVENTION

L'ACTION...

Petite enfance : “Parlons Alimentation avec nos Assistantes Maternelles”

Renforcer la formation des assistantes maternelles sur des thématiques de santé publique telles que l'alimentation

Programmation de sessions de formation en collaboration avec Du Pain sur la Planche ainsi que des ateliers proposés aux familles afin de sensibiliser les parents à l'alimentation du jeune enfant.

Organisation des sessions de formations et des ateliers alimentation en lien avec le service petite enfance : logistique, diffusion des informations, relations avec l'organisme de formations.



Le service petite enfance se mobilise...



En quelques chiffres...

- 2 sessions de formation sur l'alimentation à destination des assistantes maternelles
- 12 assistantes maternelles formées
- 2 ateliers à destination des familles
- 18 parents sensibilisés à l'alimentation





FICHE N°8 : MENER DES PROJETS DE PRÉVENTION

L'ACTION...

Petite enfance : ateliers nesting

Renforcer la formation des assistantes maternelles sur des thématiques de santé publique telles que la pollution de l'air intérieur. Programmation d'ateliers appelés "nesting" en collaboration avec le CPIE sur les risques liés à la pollution de l'air intérieur. En complémentarité des ateliers nesting proposés aux professionnels de la maternité du CHLVO.

Organisation des ateliers nesting en lien avec les services petite enfance : logistique, diffusion des informations et gestion des inscriptions, relations avec l'organisme partenaire.



Les services petite enfance se mobilisent...



En quelques chiffres...

- **3 ateliers nesting** : 2 sur Challans Gois Communauté et 1 sur Océan Marais de Monts
- **28 assistantes maternelles formées** : 24 sur Challans Gois Communauté et 4 sur Océan Marais de Monts



FICHE N°8 : MENER DES PROJETS DE PRÉVENTION



L'ACTION...

Enfance : alimentation

Sensibiliser les élèves de façon ludique et sportive sur l'alimentation

Grande fête du sport, cet événement organisé par la commune de St Jean de Monts a rassemblé 17 classes de CM1 et CM2 des 5 communes du territoire d'Océan Marais de Monts soit 401 enfants. 21 sports étaient représentés ainsi que 7 ateliers de prévention dont 1 animé par le service sur l'alimentation et la saisonnalité des produits. Animation de 4 ateliers de 10 élèves autour de l'alimentation avec vélo smoothies prêté par la Ligue contre le cancer.

Contribution du service santé à l'organisation de la journée, préparation et animation des ateliers de prévention.

Ils se sont mobilisés à nos côtés...

Saint Jean de Monts



En quelques chiffres...

- 4 ateliers sur l'alimentation animés par le service
- 40 élèves ayant participé aux ateliers sur l'alimentation
- 1 stand prévention ouvert sur l'ensemble de la journée





FICHE N°8 : MENER DES PROJETS DE PRÉVENTION

Maison Départementale des Adolescents 85

133 Boulevard Aristide Briand 85000 - La Roche-sur-Yon

Un lieu d'accueil, d'écoute, de soutien, d'accompagnement et de prévention pour les adolescents, jeunes de 11 à 21 ans et les parents.



L'ACTION...

Jeunes : Maison des Ados sur Océan Marais de Monts

Favoriser la mise en place de dispositifs d'écoute au plus près des jeunes.

La Maison des Adolescents (MDA) située à la Roche sur Yon déploie une permanence très fréquentée un mercredi sur deux et un jour par mois sur la ville de Challans. Il a été envisagé que soit déployée une nouvelle permanence sur Saint Jean de Monts à compter du 11 mars 2024 au sein des locaux de l'Espace France Services à raison de 2 journées par mois.

Rencontre partenariale avec la MDA pour étude de faisabilité du projet. Information des élus sur les missions de la MDA et les possibilités de permanences à compter de 2024.

Ils se sont mobilisés...

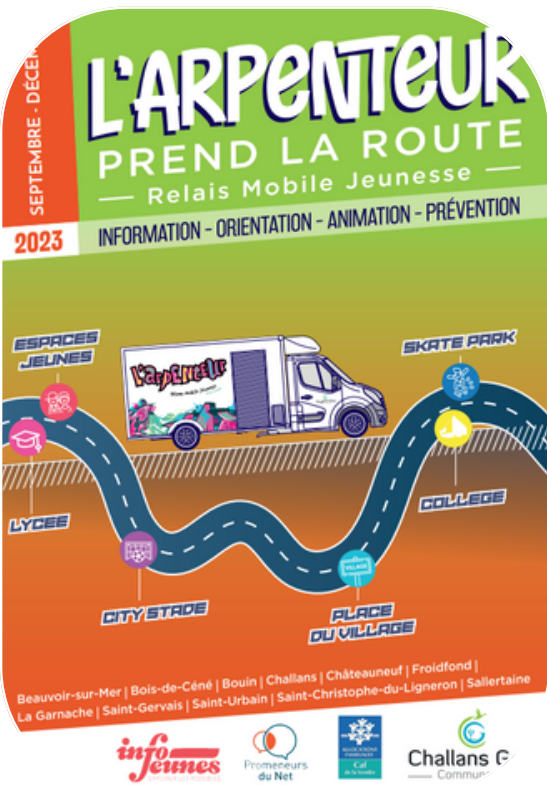


En quelques chiffres...

- 2 journées de permanences par mois sur le territoire à partir de mars à décembre 2024
- 34 familles reçues sur la permanence de St Jean de Monts
- 69 rendez-vous réalisés



FICHE N°8 : MENER DES PROJETS DE PRÉVENTION



L'ACTION...

Jeunes : actions sur Challans Gois Communauté

Proposer un espace de prévention et d'écoute pour les jeunes via l'Arpenteur

Le service jeunesse de Challans Gois Communauté se mobilise sur les thématiques identifiées comme prioritaires auprès des 14 ans et + : Renforcement des Compétences Psychosociales, estime de soi, sport santé, sexualité.

Collaboration avec le service prévention santé et l'Equipe Mobile Ado portée par le CHLVO dans le cadre des interventions en milieu scolaire (collège, lycées et MFR) sur les thématiques identifiées.

Le service jeunesse se mobilise...



Centre Hospitalier
Loire Vendée Océan

En quelques chiffres...

- **2 interventions** en classe de 2nde et terminale sur les **Compétences Psychosociales** avec 38 participants
- **121 jeunes rencontrés** pour parler de **sport santé**
- **481 jeunes rencontrés** pour parler de **sexualité**
- **505 jeunes rencontrés** dans le cadre de "Moi et les autres" pour parler d'**estime de soi**



FICHE N°8 : MENER DES PROJETS DE PRÉVENTION



L'ACTION...

Public en situation de précarité : cafés santé

Proposer des actions de promotion de la santé à destination des personnes en situation de précarité souvent éloignées du soin

Animation de cafés santé pour les personnes bénéficiant de l'aide alimentaire autour de thématiques santé : alimentation, sommeil et gestion du stress (co animé avec une psychologue)

Organisation des cafés santé en lien avec les CCAS des villes de Challans et Saint Jean de Monts : programmation, logistique, diffusion des informations et animation des cafés santé

Les CCAS se mobilisent à nos côtés...

challans

Saint Jean de Monts

En quelques chiffres...

- 4 cafés santé organisés sur Saint Jean de Monts
- 1 café santé organisés sur Challans
- 40 participations aux cafés santé (assiduité des participants d'un café sur l'autre et toujours de nouveaux participants sur St Jean de Monts)



FICHE N°8 : MENER DES PROJETS DE PRÉVENTION

L'ACTION...

Lutte contre les conduites addictives

Mettre en œuvre, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du Fonds de lutte contre les addictions, un projet permettant de réduire la consommation de psychoactifs et les risques associés.

Rencontres partenariales pour mise en œuvre du projet à l'échelle du Nord Ouest Vendée : comprenant la sensibilisation des élus, chefs de services, employeurs, travailleurs saisonniers aux conduites addictives et actions de prévention en milieu festif en période estivale en lien avec les principaux opérateurs de la thématique.

Constitution d'une équipe projet composée des chargés de projets des territoires de Challans Gois, Océan Marais de Monts, Ile de Noirmoutier, Ile d'Yeu et Pays de Saint Gilles



Ils se sont mobilisés à nos côtés...



CCAS DE
L'ILE D'YEU



ÎLE DE
NOIRMOUTIER



Association
Addictions
France



avenir
santé



ADDICTOLOGIE



PAYS DE
SAINT GILLES
CROIX DE VIE



VIVRE
grandir
vieillir
CIAS



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire



En quelques chiffres sur les 2 EPCI...

- 15 personnes élus et chefs de service formés
- 1 action de proximité festive avec 62 personnes rencontrées
- 1 espace de prévention pendant un pique nique électro avec 67 personnes rencontrées

FICHE N°8 : MENER DES PROJETS DE PRÉVENTION



L'ACTION...

Espaces sans tabac

Prévenir le tabagisme chez les jeunes, encourager l'arrêt du tabac et préserver l'environnement

Lancé par la Ligue contre le cancer, le label "Espace sans tabac" a pour vocation de proposer aux communes la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac (abords des écoles, aires de jeux...)

Proposition aux 16 communes du territoire de Challans Gois et Océan Marais de Monts de s'investir dans la démarche de labellisation d'espaces sans tabac, accompagnement dans le projet, relation avec la Ligue contre le cancer et communication

Ils se sont mobilisés à nos côtés...



En quelques chiffres...

- **1 commune engagée** dans la démarche depuis 2022
- **9 communes engagées** dans la démarche en 2024
- **2 espaces sans tabac** déjà inaugurés en janvier 2025

FICHE N°8 : MENER DES PROJETS DE PRÉVENTION



L'ACTION...

Octobre Rose

Sensibiliser le grand public à la prévention et au dépistage du cancer du sein

Organisation d'une conférence animée par un gynécologue obstétricien et une radiologue du CHD sur la prévention et le dépistage du cancer du sein. Animation d'ateliers au CHLVO pour apprendre aux femmes l'autopalpation des seins et stands d'information sur les soins de support. Stand de prévention sur une course La Joséphine.

Constitution d'un groupe de travail avec le CHLVO, le CCAS et les associations. Programmation, logistique et communication

Ils se sont mobilisés à nos côtés...



En quelques chiffres...

- 30 participants à la conférence
- 50 participants aux ateliers sur l'autopalpation des seins
- 1 Stand de prévention sur la course La Joséphine de Saint Jean de Monts





FICHE N°8 : MENER DES PROJETS DE PRÉVENTION



L'ACTION...

Soutien et coordination des actions sport santé

Encourager la reprise d'une activité sportive pour des personnes qui en sont éloignées ou des personnes atteintes de maladies chroniques
Soutien du projet APA (Activité Physique Adaptée) du pôle Santé du Marais par la mise à disposition d'un éducateur sportif de Challans Gois Communauté, afin d'encadrer environ 20 séances de 2 heures sur la période d'octobre 2024 à mars 2025

Rencontre partenariale et présentation du dispositif aux élus. Convention de mise à disposition de l'éducateur sportif. Organisation logistique et animation des séances collectives de reprise d'activité physique

Le service sport se mobilise...



En quelques chiffres...

- **1 convention** de mise à disposition de l'éducateur sportif de Challans Gois d'octobre 2024 à mars 2025
- **1 cycle de 20 séances** animés par Challans Gois d'octobre à décembre 2024
- **20 participants sur le cycle** avec 11 participants sur Sallertaine et 9 sur Saint Gervais

POUR ALLER PLUS LOIN SUR LA PRÉVENTION



Ce qui a été engagé en 2024



Lutte contre les addictions

Mettre en œuvre le projet pluriannuel 2024/2026 conformément à la réponse à l'Appel à Projet de "Fond de lutte contre les addictions" déposé auprès de l'ARS avec les territoires de l'Île d'Yeu, Île de Noirmoutier et Pays de Saint Gilles.



Animation d'un comité local de la prévention

Développer un réseau local coordonné autour de la prévention afin de favoriser l'interconnaissance des acteurs, améliorer la coordination des actions de prévention et permettre une meilleure visibilité pour le grand public.



Ce qui doit être fait en 2025

Petite enfance

Poursuivre le Projet "Parlons alimentation avec nos assistantes maternelles" et sensibilisation des parents

Jeunesse

Développer de nouvelles actions de prévention en lien avec l'Équipe Mobile Ado du CHLVO et poursuivre sur la thématique des CPS

Séniors

Nouvelle programmation séniors à partir de septembre 2025 jusqu'en juin 2026

Précarité

Poursuivre les cafés santé : 8 ateliers programmés sur l'ensemble du territoire

Santé environnement

Poursuivre les ateliers "Nesting" : sensibilisation des professionnels et des parents à la qualité de l'air intérieur

Santé publique

Campagnes de santé publique (mois sans tabac, octobre rose, semaines d'information en santé mentale, prévention du cancer de la peau, alimentation, premiers et derniers secours...)

Sport santé

Soutenir et coordonner le parcours en matière de sport santé

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_125-DE

PARCOURS



FICHE N°10 : AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DES DISPOSITIFS



FORUM BIEN VIEILLIR À DOMICILE

Mardi 3 décembre 2024 de 10h à 17h
Salle Louis-Claude Roux - 1 rue des Plantes - Challans

ENTRÉE LIBRE
ET GRATUITE

VENEZ À LA RENCONTRE
DES PROFESSIONNELS
ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE
NOMBREUSES ANIMATIONS • EXPOSITION



L'ACTION...

Forum Bien Vieillir à Domicile

Permettre aux seniors et à leurs proches de trouver et d'aller vers le bon interlocuteur

Autour d'une conférence-spectacle, de stands et de temps d'informations, de nombreux professionnels et acteurs du territoire présents pour échanger, conseiller et orienter les visiteurs concernant toute problématique ou interrogation liée au vieillissement : prévention de la perte d'autonomie, accès aux droits et aux démarches, soutien aux aidants, adaptation du logement, activités culturelles, etc. Des animations et initiations proposées tout au long de la journée autour des thèmes : sport-santé, numérique, mobilité, santé et dépistage...

Mobilisation des partenaires, organisation des aspects logistiques, diffusion de la communication réalisée par le département, coordination globale du projet

Ils se sont mobilisés à nos côtés...



En quelques chiffres...

- 40 stands d'information
- 8 ateliers pratiques : sport, numérique, mémoire, alimentation, initiation au vélo électrique, dépistage « vieillir en bonne santé »
- 350 visiteurs de 10h à 17h



POUR ALLER PLUS LOIN SUR LE PARCOURS



Ce qui a été engagé en 2024

Forum Bien Vieillir à Domicile Saint Jean de Monts 2025

Organiser une **2nde édition du forum Bien Vieillir à Domicile** sur la commune de Saint Jean de Monts le 7 octobre prochain en étroite collaboration avec les services du Conseil Départemental de la Vendée



Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_125-DE



SANTÉ MENTALE



FICHE N°12 : STRUCTURER UN RÉSEAU SANTÉ MENTALE

L'ACTION...

Formation et constitution d'un réseau d'acteurs locaux formés

Proposer sur l'ensemble du territoire des sessions de formation "Premiers Secours en Santé Mentale" (PSSM) et "Sentinelles"

Formation des acteurs locaux (agents des collectivités en lien avec du public, employeurs, bénévoles associatifs, professionnels de santé libéraux) afin d'apporter un soutien à une personne qui présente le début d'un trouble, une détérioration ou qui est dans une crise de santé mentale

Organisation des sessions de formations : logistique, diffusion des informations et gestion des inscriptions, relations avec l'organisme de formation et le financeur de l'action



Ils se sont mobilisés à nos côtés...



Vendée



En quelques chiffres...

- 4 sessions de formation organisées sur le territoire
- 1 Sentinelles à La Barre de Monts en avril
- 1 PSSM "Jeunes" à Challans en novembre
- 1 Evaluation du potentiel suicidaire reportée en avril 2025
- 1 PSSM à St Jean de Monts en décembre
- 48 personnes formées en 2024
- 96 personnes formées depuis 2023



FICHE N°13 : PRÉVENIR LE RISQUE SUICIDAIRE



L'ACTION...

Animation du réseaux d'acteurs à l'échelle du Nord Ouest Vendée

Favoriser l'interconnaissance des acteurs pour faciliter la mise en œuvre des actions de prévention du risque suicidaire

Participation aux temps de rencontres trimestrielles, partage de l'actualité des acteurs et première année de mise en œuvre du plan d'actions défini en 2023 par les membres du réseau.

Co-animation du réseau en étroite collaboration avec la CPTS, le CHLVO et le Pays de St Gilles. Mobilisation des acteurs du Nord Ouest Vendée et participation aux actions menées par le réseau de prévention du suicide.

Ils se sont mobilisés à nos côtés...



En quelques chiffres...

- 1 théâtre débat organisé au Perrier pour la journée mondiale de prévention du suicide
- 100 participants
- 7 partenaires présents pour répondre aux interrogations des participants

FICHE N°14 : ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DU GEM

L'ACTION...

Permanences délocalisées du Groupe d'entraide mutuelle (GEM)

Accompagner le développement du GEM Le Havre de vie
Proposer des temps d'échanges, d'activités et de rencontres
À partir du 2nd semestre 2024 d'abord sur Saint Jean de Monts

Rencontres partenariales pour étude des besoins et de faisabilité
Accompagnement du GEM à la formalisation d'un projet auprès des



Ils se sont mobilisés...



Centre Hospitalier
Loire Vendée Océan



En quelques chiffres...

- 1 projet déposé en décembre 2023 auprès de l'ARS
- 0,5 ETP d'animation supplémentaire financé
- 2 permanences délocalisées mises en place
- 1 file active de 226 patients sur St Jean de Monts et 178 patients sur Beauvoir sur Mer



POUR ALLER PLUS LOIN SUR LA SANTÉ MENTALE



Ce qui a été engagé en 2024

Réseau de Prévention du suicide Nord Ouest

Participer à la structuration du réseau de prévention du suicide du Nord Ouest avec mise en œuvre des actions suivantes : Formation et création d'un réseau d'acteurs, événement auprès du grand public, actions de communication auprès des élus et professionnels



Ce qui doit être fait en 2025

Formation des acteurs locaux

Encourager la formation des acteurs locaux au **risque suicidaire** et plus largement à la **santé mentale** (actions de formation 1er secours en santé mentale, formation de sentinelles, évaluation du potentiel suicidaire...)

Spectacle pendant les Semaines d'Informations en Santé Mentale

Proposer le **spectacle "Folle"** de la compagnie de théâtre Les Innées Fables sur la commune de Saint Jean de Monts en octobre 2025 en étroite **collaboration avec le PTSM**

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_125-DE



CONTACT :

Céline FILLION
Coordinatrice Santé

06 33 62 18 07
sante@challansgois.fr



03

CONVENTION DE FINANCEMENT CHEF DE CLINIQUE ASSISTANT TERRITORIAL EN MEDECINE GENERALE

Une convention est passée

ENTRE

La Faculté de médecine de Nantes – 1, rue Gaston Veil - 44000 NANTES représenté par Monsieur Antoine Hamel, Doyen

ET

Nantes Université - 1 quai de Tourville BP 13522 44035 NANTES Cedex 1 - représentée par Madame Carine BERNAULT, Présidente

ET

La CPTS Loire Vendée Océan (CPTS LVO) – 26, boulevard Viaud Grand Marais – 85300 CHALLANS, représentée par Monsieur Cyrille VARTANIAN, Président

ET

La Communauté de Communes de Challans Gois - 16 rue du Parc de Pont-Habert CS 50337, 85300 Sallertaine, représentée par Monsieur Alexandre HUVET, Président

ET

La Communauté de Communes Océan Marais de Monts – 46 Place de la Paix, 85160 Saint-Jean-de-Monts représentée par Madame Véronique LAUNAY, Présidente

Il est convenu ce qui suit :

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L 952-21 à 952-23

VU le Code de la Santé Publique

VU le décret n°2021-1645 du 13 décembre 2021, le décret n°88-652 du 6 mai 1988, le décret n°92-133 du 11 février 1992, le décret n°95-986 du 31 août 1995 et le décret 99-183 du 11 mars 1999

VU l'arrêté interministériel du 5 septembre 2016 fixant l'effectif du personnel hospitalo-universitaire du C.H.U. de Nantes

Vu l'avis du Conseil de Gestion restreint de la Faculté de Médecine du 15/05/2025.

Vu l'avis de la commission du 16/04/2025, avis du bureau communautaire du 12/06/2025 et délibération du Conseil Communautaire de Challans Gois Communauté du 03 Juillet 2025.

Vu l'avis de la commission du 03/06/2025, avis du bureau communautaire du 17/06/2025 et délibération du Conseil Communautaire d'Océan Marais de Monts du 26 juin 2025.

Vu l'avis du Conseil d'administration de la CPTS LVO du 17 septembre 2025.

Article 1 : Objet de la convention

En l'exécution de la convention passée entre la Faculté de Médecine de Nantes, Nantes Université (UFR de Médecine), le CPTS LVO et les Communautés de Communes de Challans Gois et d'Océan Marais de Monts,

Monsieur Raphaël PRESNEAU
Chef de clinique territorial

Est affecté à la Maison de santé pluriprofessionnelle de Sallertaine et au dispositif ESCoRter pour ses fonctions de soins ambulatoires et au Département de Médecine Générale de Nantes (DMG de Nantes) pour ses fonctions universitaires dans les conditions prévues à l'article 7 ci-après.

Article 2 : Date d'entrée en vigueur et durée de la convention

Cette affectation est prononcée à compter du 1^{er} novembre 2025 pour une période de 24 mois, renouvelable par période d'un an, sans pouvoir excéder la durée maximum prévue par l'article 90 du décret n°2021-1645 du 13 décembre 2021.

Article 3 : Répartition du temps de travail

Monsieur le Docteur Raphaël PRESNEAU s'engage à consacrer 3 jours par semaine à son activité de soins sur la MSP Pôle Santé du Marais et au sein du dispositif ESCoRter et 2 jours par semaine à son activité de chef de clinique au DMG de Nantes. Son activité favorise l'attractivité du territoire. Sa participation au dispositif ESCoRter soit à une équipe médicale collaborative contribue à faciliter l'accès aux soins des plus fragiles dans les zones de désertification médicale.

Article 4 : Emploi

Monsieur le Docteur Raphaël PRESNEAU occupera le poste de Chef de clinique territorial prévu à l'article 1^{er} de la présente convention.

Article 5 : Rémunération

Monsieur le Docteur Raphaël PRESNEAU recevra de Nantes Université la rémunération universitaire relative aux Chefs de Clinique.

Article 6 : Dispositions financières

6 -1. Honoraires ambulatoires :

Pendant la durée de la convention, Monsieur le Docteur Raphaël PRESNEAU sera rémunéré pour sa part soin par les actes conventionnels secteur 1 qu'il réalisera. Sur le dispositif ESCoRter, le Docteur Raphaël PRESNEAU disposera d'un contrat de travail et sera rémunéré par l'association selon le nombre de demi-journées effectué.

6-2. Rémunération universitaire

Monsieur le Docteur Raphaël PRESNEAU perçoit sa rémunération universitaire versée par Nantes Université en fonction de son ancienneté dans le corps des chefs de clinique des universités.

Le financement universitaire est pris en charge par la CPTS LVO qui, pour se faire, recevra une subvention des Communautés de Communes de Challans Gois et d'Océan Marais de Monts.

Les Communautés de Communes de Challans Gois et d'Océan Marais de Monts verseront au 1^{er} novembre de chaque année à partir du 1^{er} novembre 2025 la totalité de la subvention annuelle soit un montant de 27 000 €. Ce soutien à la CPTS LVO remboursera Nantes Université. Le remboursement s'effectuera sur la base des justificatifs produits par Nantes Université (UFR de médecine) tous les trimestres. Le montant est évalué à 27 000 € par année (50% communauté de communes CGC et 50% communauté de communes OMDM).

Article 7 : Fonction

Monsieur le Docteur Raphaël PRESNEAU exercera l'intégralité de ses fonctions de soignant sur les Communautés de Communes de Challans Gois et d'Océan Marais de Monts. Ses fonctions seront réparties entre les tâches de soins ambulatoires, l'enseignement universitaire et les activités de recherche au sein du DMG de Nantes. Le Docteur Raphaël PRESNEAU devra souscrire à une assurance de responsabilité civile professionnelle (RCP).

Article 8 : Congés annuels

Les congés et les absences seront adaptés aux obligations de l'activité de soins et aux obligations universitaires.

Lorsque le congé ou l'absence aura une incidence sur les fonctions universitaires, le Doyen de l'UFR de Médecine sera tenu informé.

Monsieur le Docteur Raphaël PRESNEAU sera informé des dispositions de la présente convention.

Fait à Nantes, le 17 septembre 2025

En quatre exemplaires

La Présidente
de l'Université de Nantes,

Le Président de la CPTS LVO

Pr Carine BERNAULT

Pr Cyrille VARTANIAN

Le Doyen de l'UFR de Médecine
et Techniques Médicales de Nantes,

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes de Challans Gois

Pr Antoine HAMEL

Monsieur Alexandre HUVET

Madame la Présidente de la Communauté de
Communes
d'Océan Marais de Monts

Madame Véronique LAUNAY



DÉLIBÉRATION

du Conseil Communautaire

Réunion du jeudi 3 juillet 2025 à 18 h 30

Convocation envoyée le 27 juin 2025

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le



ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_126_V2-DE

Présents : Alexandre HUVET (Président), Thierry RICARDEAU, Rémi PASCRAEU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH, Isabelle BIRON, Sophie BRIÉE, Stéphane CHIFFOLEAU, Claude DELAFOSSE, Florence FRONT, Stéphanie GENDRE, Marie-Laure GIRAUDET, Yves-Marie HEULIN, Géraldine LAIDET, Marie-Noëlle MANDIN, Thomas MERLET, Carine MIGNÉ, Béatrice PATOIZEAU, Marie-Claude RIOU, Stéphane VIOLLEAU,

Représentés : Roselyne DURAND FLAIRE par Rémi PASCRAEU
Francette GIRARD par Thomas MERLET
Sébastien LE LANNIC par Claude DELAFOSSE
Jean-Marc FOUQUET par Marie-Laure GIRAUDET
Pascale LABBÉ par Yves-Marie HEULIN
Corine VRIGNAUD par François PETIT

Excusée non représentée : Karine GIARD

Absents : Jacqueline FLAIRE, Jean-François PILLET, Peggy SAUZEAU et Gildas VALLÉ

Secrétaire : Philippe GUERIN

N° délibération	Nombre de délégués en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
2025_CC_126_V2 (Erreur matérielle)	38	27	6	33

Objet : Cohésion sociale

Projet de reconstruction de la crèche Les P'tits Loups - présentation de l'APD

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, Challans Gois communauté a engagé un projet de (re)construction de la crèche des P'tits Loups afin de répondre aux besoins croissants d'accueil des jeunes enfants et de respecter la nouvelle réglementation relative aux EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant).

Après validation du programme fonctionnel, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecte ESSENTIEL, afin de concevoir le projet.

L'Avant-Projet Définitif présenté porte sur :

- les principes fonctionnels et pédagogiques,
- les principes d'aménagement,
- l'estimation financière et le plan de financement.

Les principes fonctionnels et pédagogique

- Age des enfants accueillis : de 2 mois ½ jusqu'à l'année de scolarisation de l'enfant et jusqu'à 6 ans occasionnellement (idem au fonctionnement actuel),
- Nombre de places : 24 places dont 16 en accueil régulier, 7 en occasionnel et 1 en urgence (contre 20 places actuellement),
- Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 soit 2 695 h. d'ouverture annuelle (contre 2 450 h. de 8h à 18h actuellement),
- Période de fermeture : 3 semaines par an (idem au fonctionnement actuel),
- Principes pédagogiques : fonctionnement en « petite famille » sans cloisonnement d'âge (idem au fonctionnement actuel mais avec 2 unités contre 1 seule aujourd'hui),
- Equipe pédagogique : estimée à 8.02 ETP (6.70 ETP actuellement)

Les principes d'aménagement au stade APD

- Des espaces communs (SAS, hall, bureau accueil, bureau de direction, sanitaires, hall d'accueil, espace de repas et atelier, local poussettes, espace personnel, vestiaires, accès et circulations) pour 111 m²,
- Des espaces techniques (lingerie, locaux ménage et poubelle, stockage sec, office et locaux techniques) pour 75 m²,
- Des espaces dédiés aux enfants (escapes éveil 1 et 2, salles de bains 1 et 2, dortoirs 1 à 4, biberonnerie, vestiaires enfants, espace de pause, espace de motricité) pour 277 m²,
- Des espaces extérieurs (1 espace de rangement de matériels, 1 patio, une cour avec un auvent, parvis, ...) pour 1179 m²,
- soit une surface totale de 530 m² d'emprise au sol du bâtiment et 1 179 m² de surfaces extérieures aménagées.

Le plan de financement au stade APD

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Travaux de construction	1 334 110,00 €	DETR 2026	300 000,00 €	16%
VRD et photovoltaïque	73 800,00 €	CAF	304 000,00 €	17%
Honoraires d'architecte	169 000,00 €	Région Pays de la Loire	370 000,00 €	21%
Honoraire AMO	68 000,00 €	Conseil Départemental 85	100 000,00 €	6%
Autres dépenses d'études : Bureau de Contrôle, CSPS, étude de sol	18 316,00 €			
Frais divers d'imprévus	70 000,00 €	Sous-total	1 074 000,00 €	60%
Révision des prix	52 000,00 €	Emprunt		
		Autofinancement	711 226,00 €	40%
		Sous-total	711 226,00 €	40%
Total dépenses	1 785 226,00 €	Total Recettes	1 785 226,00 €	100,00%

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Considérant l'Avant-projet définitif présenté ;
- Considérant l'avis de la commission petite enfance et jeunesse du 2 juin 2025 ;
- Considérant l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2025 ;

- 1° VALIDE les principes fonctionnels et pédagogiques du projet de (re)construction de la crèche « Les P'tits Loups »
- 2° VALIDE l'Avant-Projet Définitif présenté, le plan de financement de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 1 334 100 euros HT ;
- 3° AUTORISE le lancement de la phase DCE ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président à signer la demande de permis de construire et lancer la consultation pour les marchés de travaux ;
- 5° DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_126_V2-DE



6° AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions telles que mentionnées au plan de financement.

Pour Extrait Conforme,



Le Président,


Alexandre HUVEI

Délibération affichée le
Transmis à la Préfecture de la Vendée le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES (6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES CEDEX 01) dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par l'autorité de contrôle, conformément aux articles R.46 à R.65, R.102 et R.104 du Code des Tribunaux Administratifs et Cours Administratives d'Appel.



Challans Gois
— Communauté —

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 
ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_126_V2-DE

Projet de reconstruction crèche Les P'tits Loups

PÔLE COHÉSION SOCIALE

Projet crèche Les P'tits Loups principes de fonctionnement

Nombre de places



20 places dont :

- 12 en régulier
- 7 en occasionnel
- 1 en urgence



24 places dont :

- 16 en régulier
- 7 en occasionnel
- 1 en urgence



Âge des enfants accueillis



De 2mois ½ à l'année de scolarisation et jusqu'à 6 ans occasionnellement



De 2mois ½ à l'année de scolarisation et jusqu'à 6 ans occasionnellement



Horaires d'ouverture



8h00 18h00 du
lundi au vendredi .
3 semaines de
fermeture/an
(2450h/an)



7h30 18h30 du
lundi au vendredi .
3 semaines de
fermeture/an
(2695h/an)



Principes pédagogiques



Fonctionnement en
« petite famille » sans
cloisonnement d'âge
(1 unité)



Fonctionnement en
« petite famille » sans
cloisonnement d'âge
(mais avec 2 unités)



Equipe pédagogique



1 Directrice (0,6)
1 équipe éducative
composée de diplômés d'Etat
et d'AEPE (5,20)
1 agent de service (0,9)
Des vacances de médecin
Pour un total de 6,70 ETP



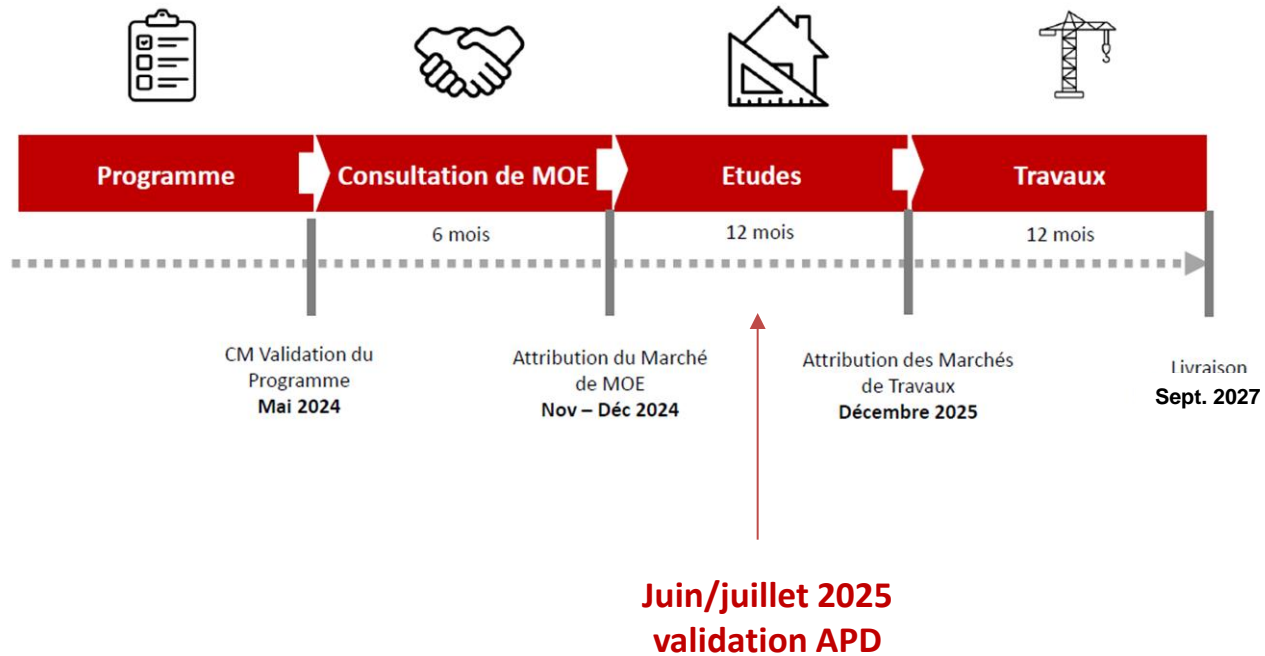
1 Directrice (0,6)
1 équipe éducative
composée de diplômés d'Etat
et d'AEPE (6,42)
1 agent de service (1)
Des vacances de médecin
Pour un total de 8,02 ETP



Projet crèche Les P'tits Loups

présentation de l'Avant Projet Définitif (APD)

Une livraison prévue pour la rentrée 2027





VUE DEPUIS L'ENTREE DU SITE



VUE SUR L'ARRIERE ET L'ESPACE "ENFANTS"



VUE SUR L'ARRIERE DEPUIS LA VOIRIE

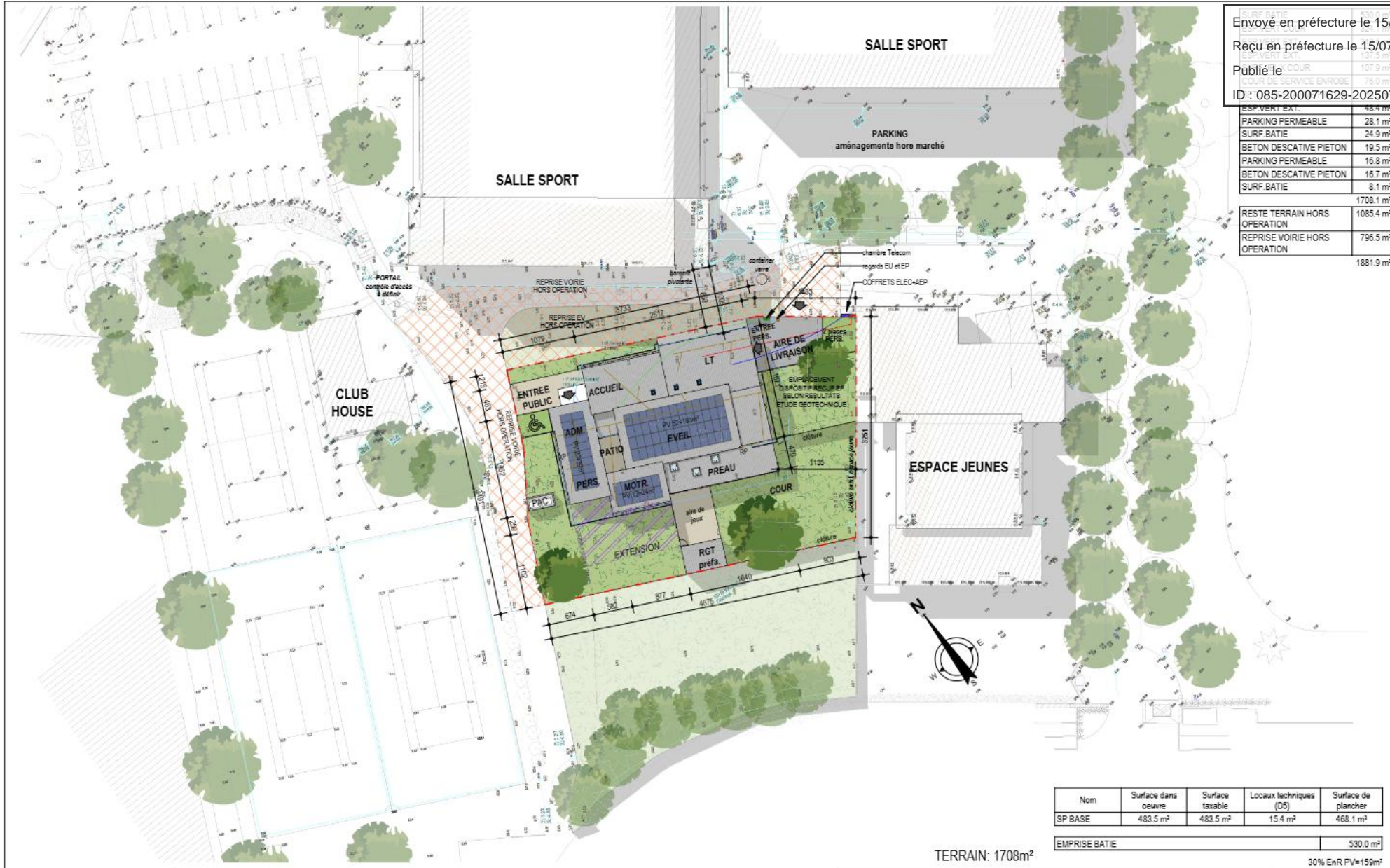
Essentiel
 Architectes et ingénieurs passionnés
 27, rue Pierre Gilles de Gennes - 85300 Challans
 T (33) 02 51 63 08 42 - Site : essentiel.arch
 Mail : administration@essentiel-arch.fr

Maîtrise d'ouvrage :
 CC CHALLANS-GOIS
 COMMUNAUTE
 16 rue du Parc de Pont Habert
 85300 SALLERTAINE

CONSTRUCTION D'UNE CRECHE
"Les P'tits Loups"
 Bd Jean Yole - 85300 CHALLANS

PERSPECTIVES

28/05/2025
 Ech :
APD.6



Envoyé en préfecture le 15/07/2025
 Reçu en préfecture le 15/07/2025
 Publié le
 ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_126_V2-DE



ESP. VERT. EXT.	43.4 m²
PARKING PERMEABLE	28.1 m²
SURF BATIE	24.9 m²
BETON DESCATIVE PIETON	19.5 m²
PARKING PERMEABLE	16.8 m²
BETON DESCATIVE PIETON	16.7 m²
SURF BATIE	8.1 m²
1708.1 m²	
RESTE TERRAIN HORS OPERATION	1085.4 m²
REPRISE VOIRIE HORS OPERATION	796.5 m²
1881.9 m²	

Nom	Surface dans oeuvre	Surface taxable	Locaux techniques (D5)	Surface de plancher
SP BASE	483.5 m²	483.5 m²	15.4 m²	468.1 m²

EMPRISE BATIE 530.0 m²
 30% EnR PV=159m²

TERRAIN: 1708m²

Essentiel
 Architectes et ingénieurs passionnés
 27, rue Pierre Gilles de Gournay - 85300 Challans
 T (33) 02 51 63 08 42 - Site : essentiel.arch
 Mail : administration@essentiel.arch.fr

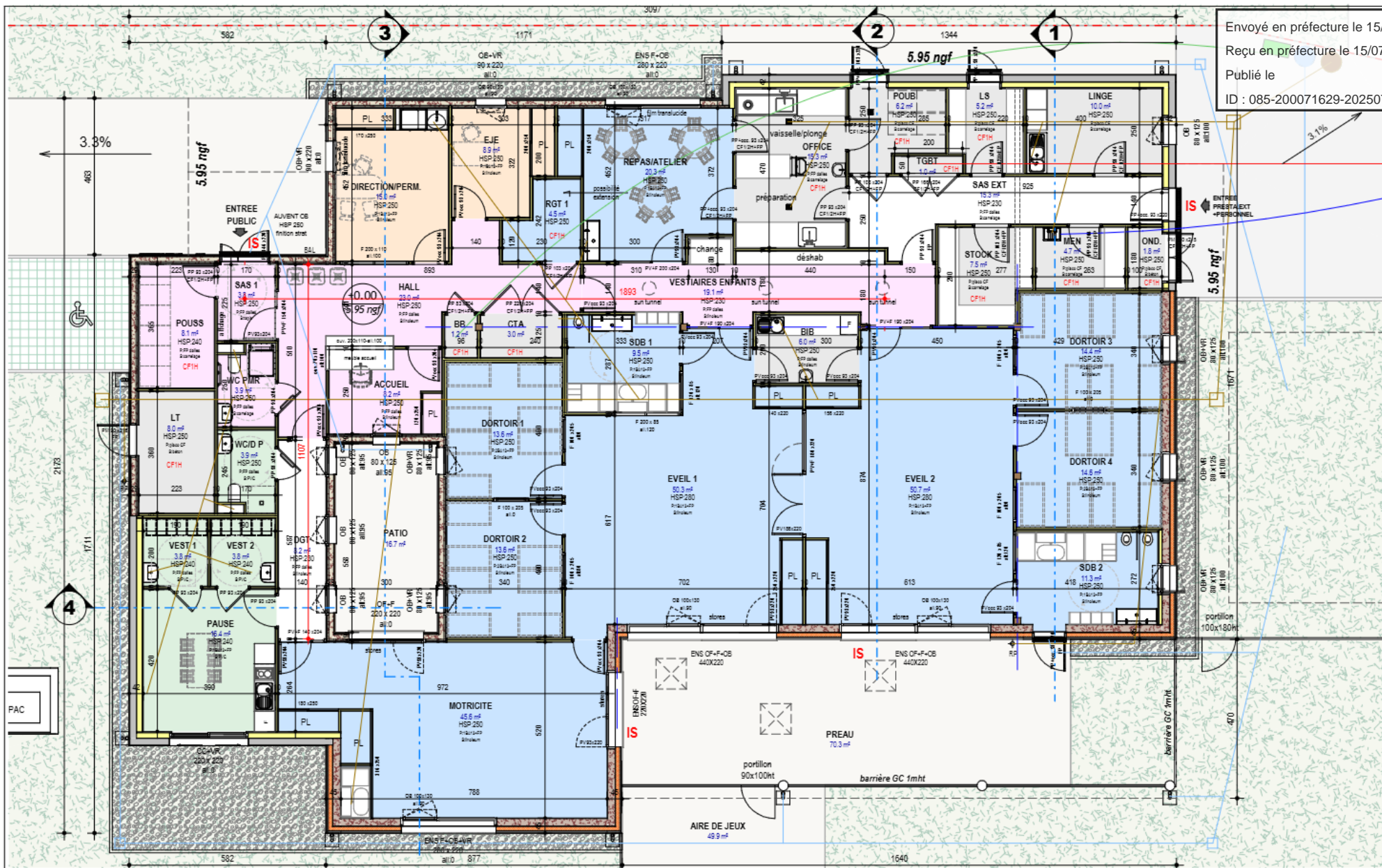
Maitrise d'ouvrage :
 CC CHALLANS-GOIS
 COMMUNAUTÉ
 16 rue du Parc de Pont Habert
 85300 SALLERTAINE

CONSTRUCTION D'UNE CRECHE
"Les P'tits Loups"
 Bd Jean Yole - 85300 CHALLANS

MASSE PROJET

28/05/2025
 Ech : 1 : 500
APD1.2

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
 Reçu en préfecture le 15/07/2025
 Publié le
 ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_126_V2-DE



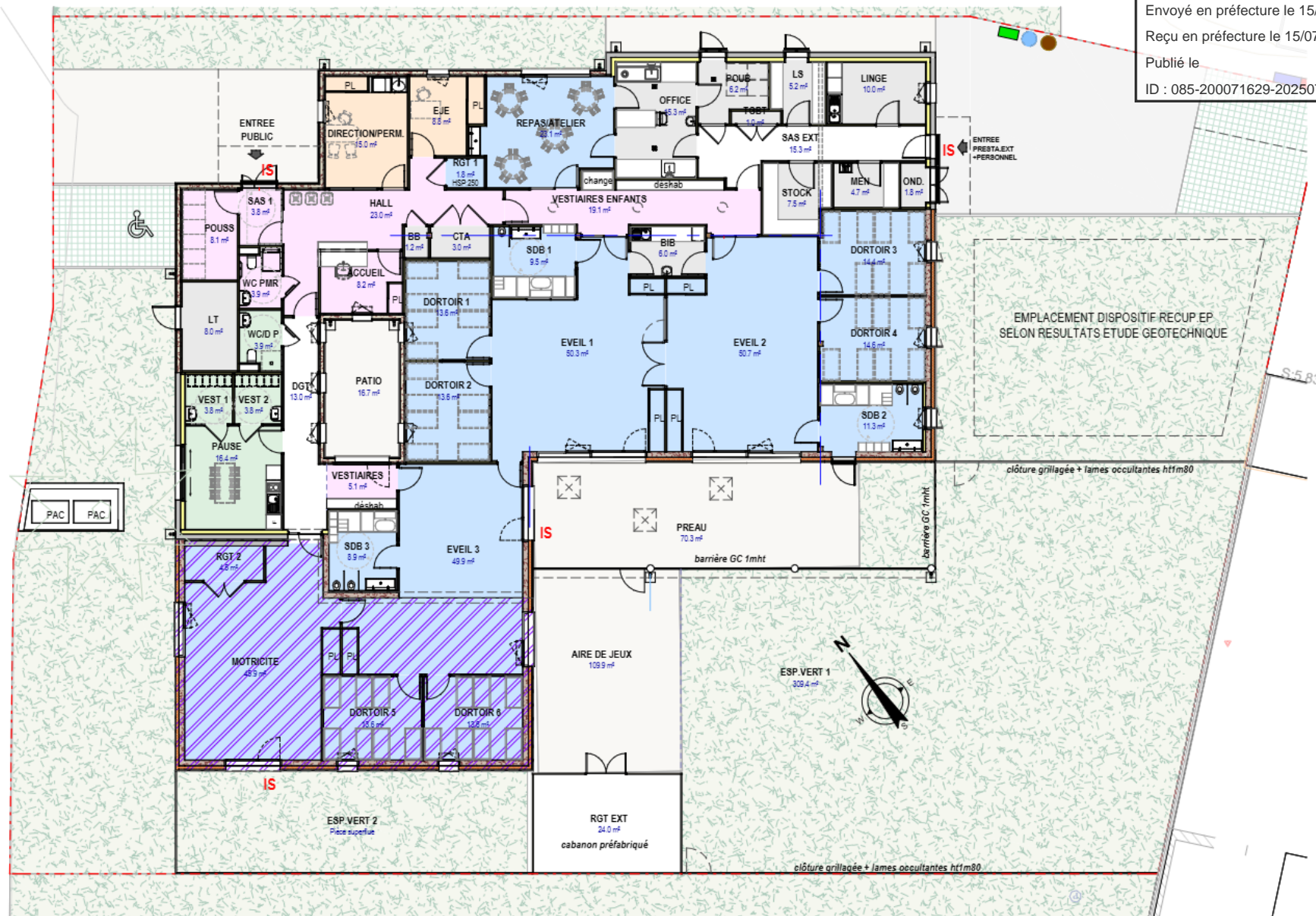
Essentiel
 Architectes et ingénieurs passionnés
 27, rue Pierre Gilles de Gournay - 85300 Challans
 T (33) 02 51 93 08 42 - Site : essentiel.arch
 Mail : administration@essentiel-arch.fr

Maitrise d'ouvrage :
 CC CHALLANS-GOIS
 COMMUNAUTE
 16 rue du Parc de Pont Habert
 85300 SALLERTAINE

CONSTRUCTION D'UNE CRECHE
"Les P'tits Loups"
 Bd Jean Yole - 85300 CHALLANS

PLAN - BASE

28/05/2025
 Ech : 1 : 100
APD2.1



Essentiel
 Architectes et ingénieurs passionnés
 27, rue Pierre Gilles de Gennes - 85300 Challans
 T (33) 02 51 93 08 42 - Site : essentiel.arch
 Mail : administration@essentiel-arch.fr

Maitrise d'ouvrage :
 CC CHALLANS-GOIS
 COMMUNAUTE
 16 rue du Parc de Pont Habert
 85300 SALLERTAINE

CONSTRUCTION D'UNE CRECHE
"Les P'tits Loups"
 Bd Jean Yole - 85300 CHALLANS

PRINCIPE EXTENSION

28/05/2025
 Ech : 1 : 150
APD2.2

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le



ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_126_V2-DE

RECAPITULATIF GENERAL DES TRAVAUX

N° LOTS	MONTANTS HT		TOTAL
	TRX EXT. + PREAU et RGT	TRX POUR LE BATIMENT	
LOT N° 01 : TERRASSEMENT - VRD	42.200,00 €	49.400,00 €	91.600,00 €
LOT N° 02 : ABORDS - CLOTURES	28.200,00 €	/	28.200,00 €
LOT N° 03 : FONDATIONS SPECIALES	/	46.600,00 €	46.600,00 €
LOT N° 04 : GROS-CŒUVRE	4.800,00 €	204.000,00 €	208.800,00 €
LOT N° 05 : OSSATURES BOIS - CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS ET STRATIFIE	36.200,00 €	150.500,00 €	186.700,00 €
LOT N° 06 : ITE FINITION ENDUIT A LA CHAUX	/	31.200,00 €	31.200,00 €
LOT N° 07 : ISOLATION EN BETON DE CHANVRE (PROJETE)	/	25.700,00 €	25.700,00 €
LOT N° 08 : COUVERTURE BACS ACIER - ETANCHEITE	16.400,00 €	51.700,00 €	68.100,00 €
LOT N° 09 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	/	66.700,00 €	66.700,00 €
LOT N° 10 : METALLERIE	6.900,00 €	7.000,00 €	13.900,00 €
LOT N° 11 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	/	70.400,00 €	70.400,00 €
LOT N° 12 : CLOISONS SECHES	/	70.600,00 €	70.600,00 €
LOT N° 13 : PLAFONDS ACOUSTIQUES	6.600,00 €	51.000,00 €	57.600,00 €
LOT N° 14 : CARRELAGES - FAIENCES	/	24.200,00 €	24.200,00 €
LOT N° 15 : SOLS SOUPLES	/	24.700,00 €	24.700,00 €
LOT N° 16 : PEINTURE	/	19.000,00 €	19.000,00 €
LOT N° 17 : AGENCEMENTS INTERIEURS	/	48.300,00 €	48.300,00 €
LOT N° 18 : NETTOYAGE DE LIVRAISON	/	1.800,00 €	1.800,00 €
LOT N° 19 : PLOMBERIE SANITAIRE	/	40.000,00 €	40.000,00 €
LOT N° 20 : CHAUFFAGE – VENTILATION	/	140.000,00 €	140.000,00 €
LOT N° 21 : ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	/	70.000,00 €	70.000,00 €
Montant totaux HT :	141.300,00 €	1.192.800,00 €	1.334.100,00 €

BASE DES PRIX: Février 2025

RATIOS			
	TRX EXT. + PREAU et RGT	TRX POUR LE BATIMENT	
MONTANTS DES TRAVAUX :	141.300,00 €	1.192.800,00 €	
SURFACE (m²) :	1.134,00	463,47	
	<small>Surfaces trx ext.</small>	<small>Surfaces utiles</small>	<small>Incidence FS/VS</small>
RATIOS :	124,60 €	2.573,63 €	187,71 €

EVOLUTION DU COUT DEPUIS LE RENDU APS DU 11/04/2025		
Montant HT de l'estimation APS du 11/04/2025 :		1.230.900,00 €
Travaux complémentaires :		
- fondation par micropieux (sous réserve étude géotechnique) :		
* micropieux au lot fondation spéciales :	46.600,00 €	104.500,00 €
* massifs tête de pieux et longrine au lot GO :	9.000,00 €	
- plancher sur vide sanitaire sur prescription préliminaire du géotechnicien :	31.400,00 €	
- provision pour dispositif de rétention des eaux pluviales (sous réserve d'étude) :	14.000,00 €	
- modification du principe de clôture (supp. Haie, pare-vue latte bois, ajout portillon) :	3.500,00 €	
Ajustement du chiffrage APS (test d'étanchéité à l'air, équipements offices et linge, optimisations...) :		-1.300,00 €
	Montant HT APD (hors option) :	1.334.100,00 €


En synthèse, coût travaux hors mobilier, cession du terrain et frais MOE :

- Estimation programme (avril 2024) : 1 175 000 € HT
- Estimation APS (avril 2025) : 1 230 900 € HT
- Estimation APD (juin 2025) : 1 334 100 € HT (sous réserve travaux complémentaires – cf ci-dessus)

MERCI
de votre attention



Challans Gois
— Communauté —

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 
ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_126_V2-DE

Projet de reconstruction crèche Les P'tits Loups

PÔLE COHÉSION SOCIALE

Projet crèche Les P'tits Loups principes de fonctionnement

Nombre de places



20 places dont :

- 12 en régulier
- 7 en occasionnel
- 1 en urgence



24 places dont :

- 16 en régulier
- 7 en occasionnel
- 1 en urgence



Âge des enfants accueillis



De 2mois ½ à l'année de scolarisation et jusqu'à 6 ans occasionnellement



De 2mois ½ à l'année de scolarisation et jusqu'à 6 ans occasionnellement



Horaires d'ouverture



8h00 18h00 du
lundi au vendredi .
3 semaines de
fermeture/an
(2450h/an)



7h30 18h30 du
lundi au vendredi .
3 semaines de
fermeture/an
(2695h/an)



Principes pédagogiques



Fonctionnement en
« petite famille » sans
cloisonnement d'âge
(1 unité)



Fonctionnement en
« petite famille » sans
cloisonnement d'âge
(mais avec 2 unités)



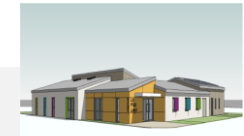
Equipe pédagogique



1 Directrice (0,6)
1 équipe éducative
composée de diplômés d'Etat
et d'AEPE (5,20)
1 agent de service (0,9)
Des vacances de médecin
Pour un total de 6,70 ETP



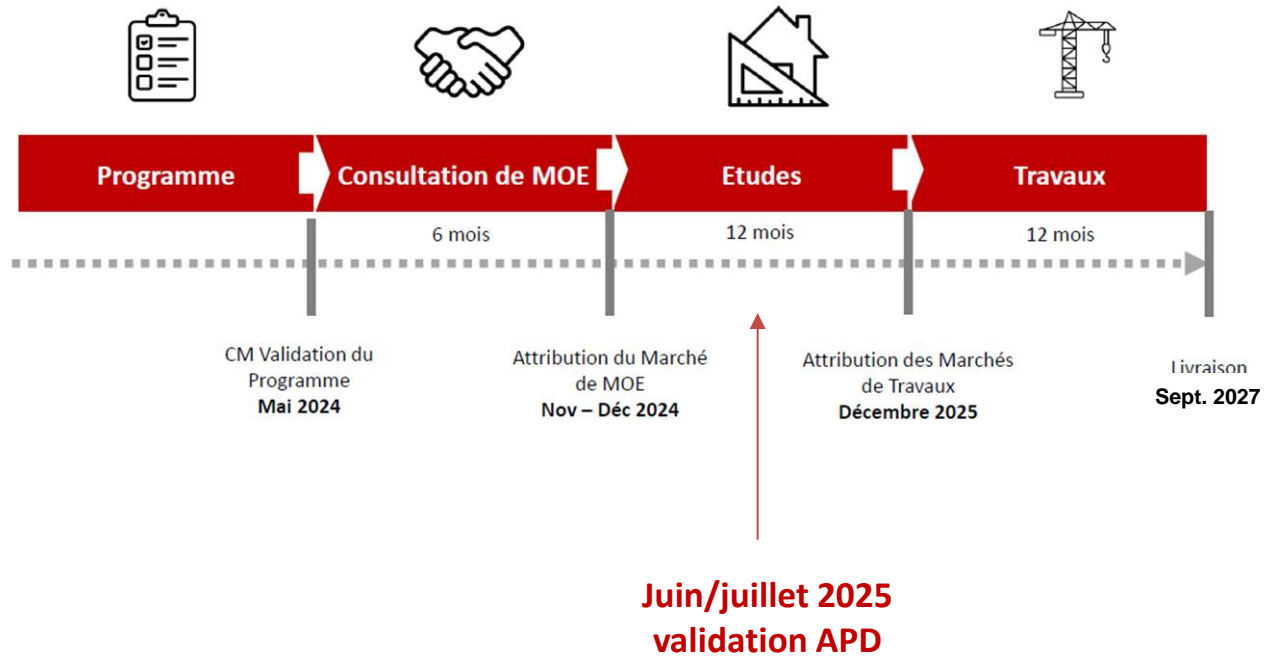
1 Directrice (0,6)
1 équipe éducative
composée de diplômés d'Etat
et d'AEPE (6,42)
1 agent de service (1)
Des vacances de médecin
Pour un total de 8,02 ETP



Projet crèche Les P'tits Loups

présentation de l'Avant Projet Définitif (APD)

Une livraison prévue pour la rentrée 2027





VUE DEPUIS L'ENTREE DU SITE



VUE SUR L'ARRIERE ET L'ESPACE "ENFANTS"



VUE SUR L'ARRIERE DEPUIS LA VOIRIE

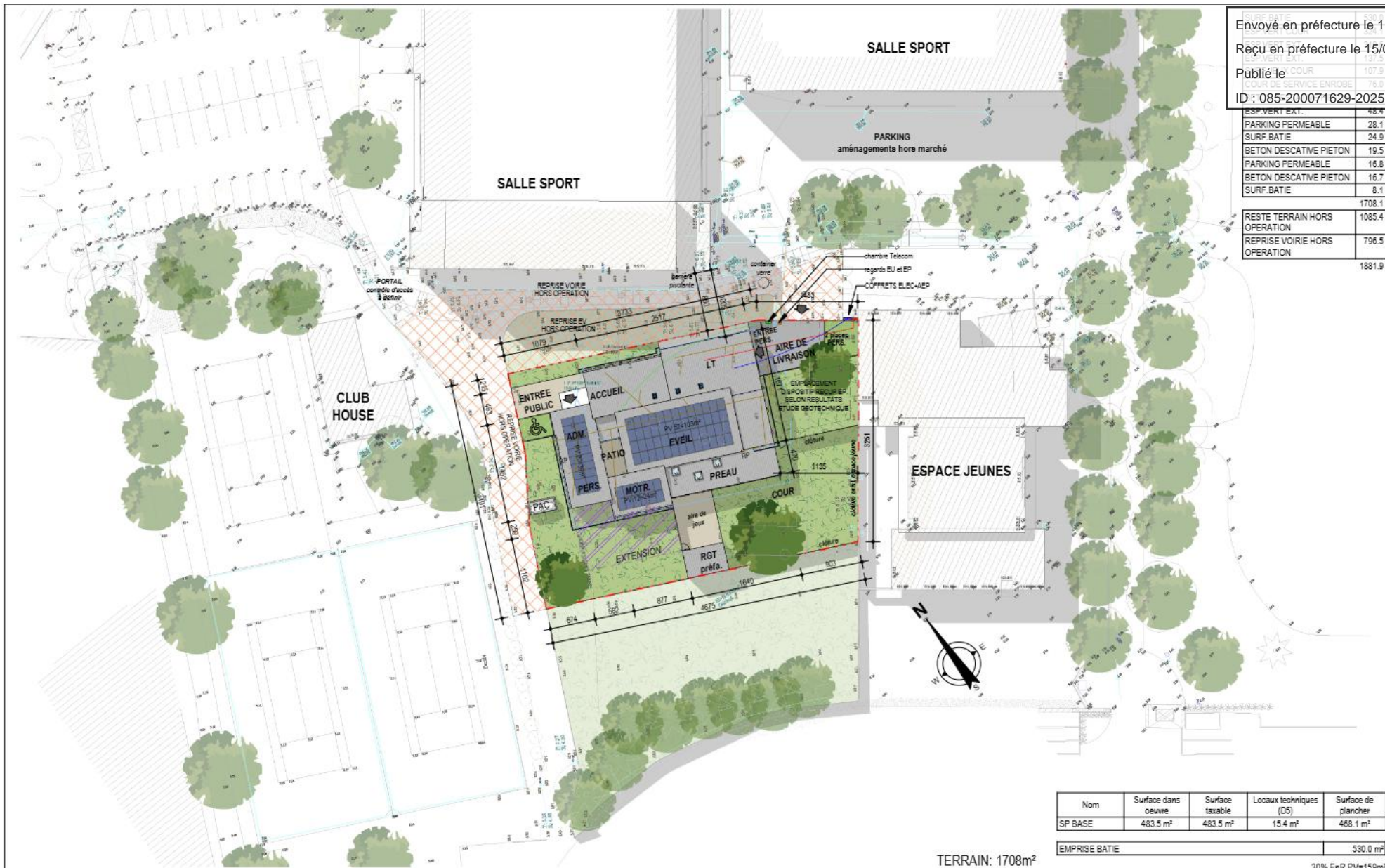
Essentiel
 Architectes et ingénieurs passionnés
 27, rue Pierre Gilles de Gennes - 85300 Challans
 T (33) 02 51 63 08 42 - Site : essentiel.arch
 Mail : administration@essentiel-arch.fr

Maitrise d'ouvrage :
 CC CHALLANS-GOIS
 COMMUNAUTE
 16 rue du Parc de Pont Habert
 85300 SALLERTAINE

CONSTRUCTION D'UNE CRECHE
"Les P'tits Loups"
 Bd Jean Yole - 85300 CHALLANS

PERSPECTIVES

28/05/2025
 Ech :
APD.6



Envoyé en préfecture le 15/07/2025
 Reçu en préfecture le 15/07/2025
 Publié le
 ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_126_V2-DE



ESP. VERT. EXT.	43.4 m²
PARKING PERMEABLE	28.1 m²
SURF BATIE	24.9 m²
BETON DESCATIVE PIETON	19.5 m²
PARKING PERMEABLE	16.8 m²
BETON DESCATIVE PIETON	16.7 m²
SURF BATIE	8.1 m²
1708.1 m²	
RESTE TERRAIN HORS OPERATION	1085.4 m²
REPRISE VOIRIE HORS OPERATION	796.5 m²
1881.9 m²	

Nom	Surface dans oeuvre	Surface taxable	Locaux techniques (D5)	Surface de plancher
SP BASE	483.5 m²	483.5 m²	15.4 m²	468.1 m²

EMPRISE BATIE 530.0 m²
 30% EnR PV=159m²

TERRAIN: 1708m²

Essentiel
 Architectes et ingénieurs passionnés
 27, rue Pierre Gilles en Gironne - 85300 Challans
 T (33) 02 51 63 08 42 - Site : essentiel.arch
 Mail : administration@essentiel.arch.fr

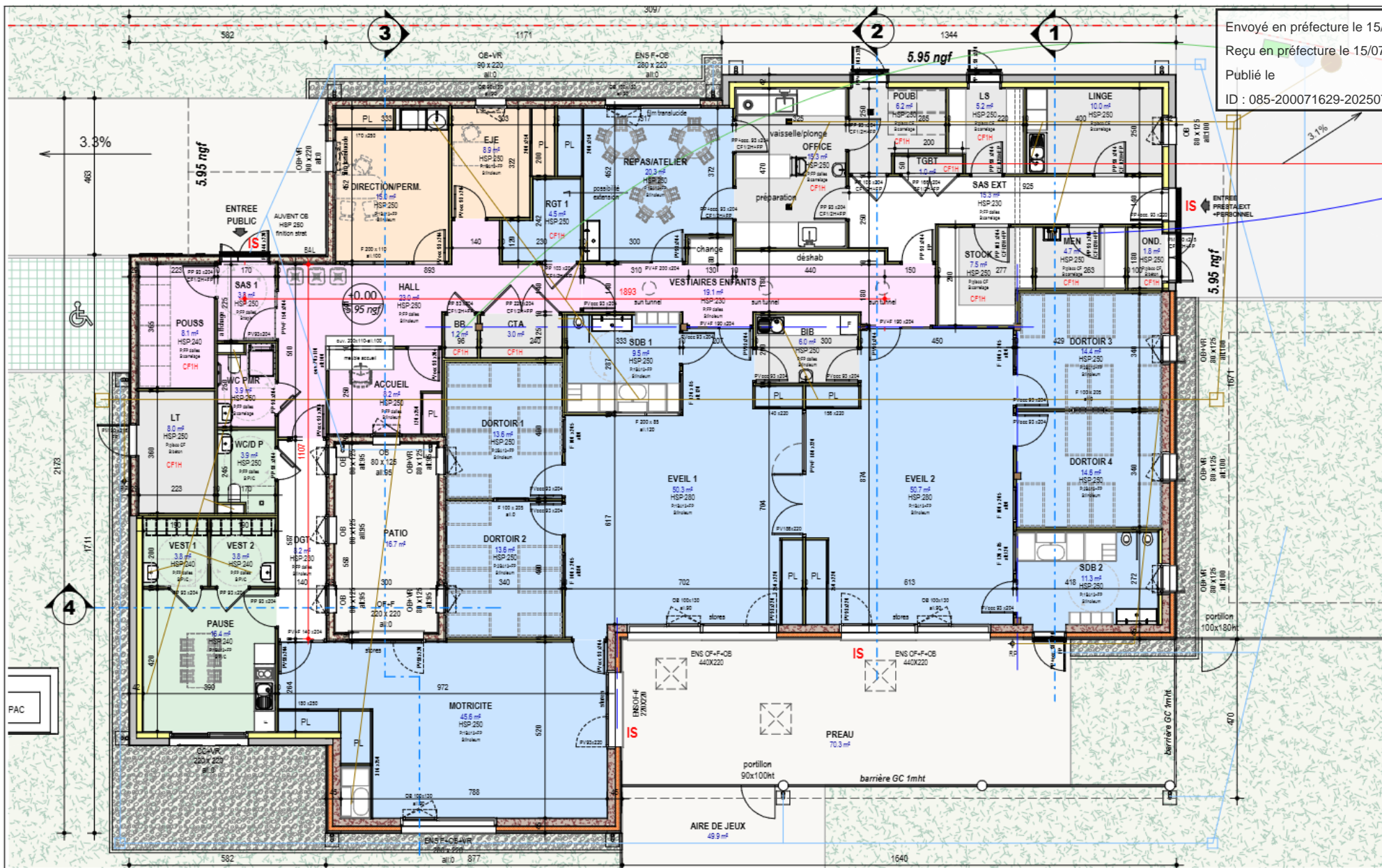
Maitrise d'ouvrage :
 CC CHALLANS-GOIS
 COMMUNAUTE
 16 rue du Parc de Pont Habert
 85300 SALLERTAINE

CONSTRUCTION D'UNE CRECHE
"Les P'tits Loups"
 Bd Jean Yole - 85300 CHALLANS

MASSE PROJET

28/05/2025
 Ech : 1 : 500
APD1.2

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
 Reçu en préfecture le 15/07/2025
 Publié le
 ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_126_V2-DE



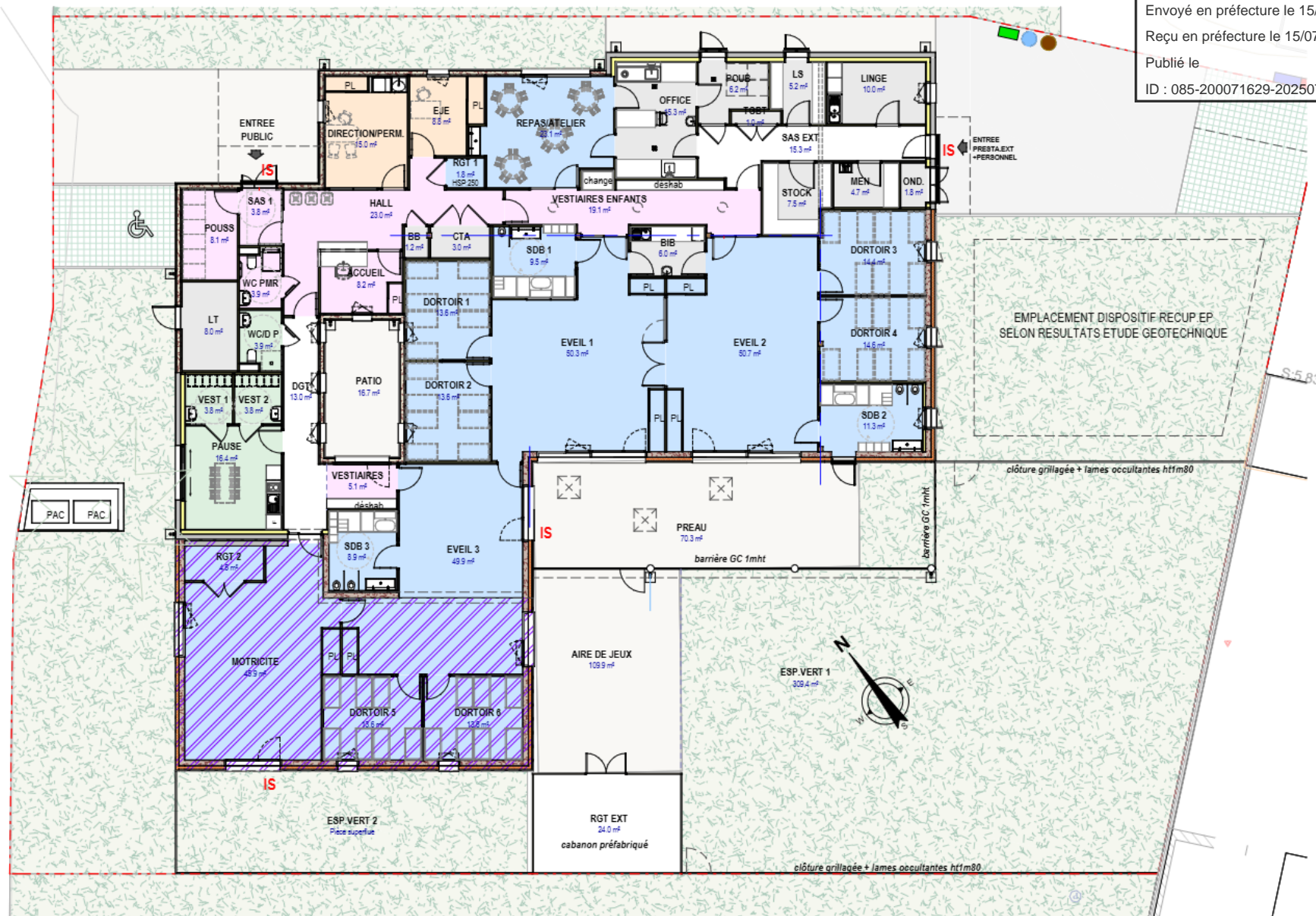
Essentiel
 Architectes et ingénieurs passionnés
 27, rue Pierre Gilles de Gournay - 85300 Challans
 T (33) 02 51 93 08 42 - Site : essentiel.arch
 Mail : administration@essentiel-arch.fr

Maitrise d'ouvrage :
 CC CHALLANS-GOIS
 COMMUNAUTE
 16 rue du Parc de Pont Habert
 85300 SALLERTAINÉ

CONSTRUCTION D'UNE CRECHE
"Les P'tits Loups"
 Bd Jean Yole - 85300 CHALLANS

PLAN - BASE

28/05/2025
 Ech : 1 : 100
APD2.1





RECAPITULATIF GENERAL DES TRAVAUX			
N° LOTS	MONTANTS HT		TOTAL
	TRX EXT. + PREAU et RGT	TRX POUR LE BATIMENT	
LOT N° 01 : TERRASSEMENT - VRD	42.200,00 €	49.400,00 €	91.600,00 €
LOT N° 02 : ABORDS - CLOTURES	28.200,00 €	/	28.200,00 €
LOT N° 03 : FONDATIONS SPECIALES	/	46.600,00 €	46.600,00 €
LOT N° 04 : GROS-CŒUVRE	4.800,00 €	204.000,00 €	208.800,00 €
LOT N° 05 : OSSATURES BOIS - CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS ET STRATIFIE	36.200,00 €	150.500,00 €	186.700,00 €
LOT N° 06 : ITE FINITION ENDUIT A LA CHAUX	/	31.200,00 €	31.200,00 €
LOT N° 07 : ISOLATION EN BETON DE CHANVRE (PROJETE)	/	25.700,00 €	25.700,00 €
LOT N° 08 : COUVERTURE BACS ACIER - ETANCHEITE	16.400,00 €	51.700,00 €	68.100,00 €
LOT N° 09 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	/	66.700,00 €	66.700,00 €
LOT N° 10 : METALLERIE	6.900,00 €	7.000,00 €	13.900,00 €
LOT N° 11 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	/	70.400,00 €	70.400,00 €
LOT N° 12 : CLOISONS SECHES	/	70.600,00 €	70.600,00 €
LOT N° 13 : PLAFONDS ACOUSTIQUES	6.600,00 €	51.000,00 €	57.600,00 €
LOT N° 14 : CARRELAGES - FAIENCES	/	24.200,00 €	24.200,00 €
LOT N° 15 : SOLS SOUPLES	/	24.700,00 €	24.700,00 €
LOT N° 16 : PEINTURE	/	19.000,00 €	19.000,00 €
LOT N° 17 : AGENCEMENTS INTERIEURS	/	48.300,00 €	48.300,00 €
LOT N° 18 : NETTOYAGE DE LIVRAISON	/	1.800,00 €	1.800,00 €
LOT N° 19 : PLOMBERIE SANITAIRE	/	40.000,00 €	40.000,00 €
LOT N° 20 : CHAUFFAGE – VENTILATION	/	140.000,00 €	140.000,00 €
LOT N° 21 : ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	/	70.000,00 €	70.000,00 €
Montant totaux HT :	141.300,00 €	1.192.800,00 €	1.334.100,00 €

BASE DES PRIX: Février 2025

RATIOS			
	TRX EXT. + PREAU et RGT	TRX POUR LE BATIMENT	
MONTANTS DES TRAVAUX :	141.300,00 €	1.192.800,00 €	
SURFACE (m²) :	1.134,00	463,47	
	<small>Surfaces trx ext.</small>	<small>Surfaces utiles</small>	<small>Incidence FS/VS</small>
RATIOS :	124,60 €	2.573,63 €	187,71 €

EVOLUTION DU COUT DEPUIS LE RENDU APS DU 11/04/2025		
Montant HT de l'estimation APS du 11/04/2025 :		1.230.900,00 €
Travaux complémentaires :		
- fondation par micropieux (sous réserve étude géotechnique) :		
* micropieux au lot fondation spéciales :	46.600,00 €	104.500,00 €
* massifs tête de pieux et longrine au lot GO :	9.000,00 €	
- plancher sur vide sanitaire sur prescription préliminaire du géotechnicien :	31.400,00 €	
- provision pour dispositif de rétention des eaux pluviales (sous réserve d'étude) :	14.000,00 €	
- modification du principe de clôture (supp. Haie, pare-vue latte bois, ajout portillon) :	3.500,00 €	
Ajustement du chiffrage APS (test d'étanchéité à l'air, équipements offices et linge, optimisations...) :		-1.300,00 €
	Montant HT APD (hors option) :	1.334.100,00 €

En synthèse, coût travaux hors mobilier, cession du terrain et frais MOE :

- Estimation programme (avril 2024) : 1 175 000 € HT
- Estimation APS (avril 2025) : 1 230 900 € HT
- Estimation APD (juin 2025) : 1 334 100 € HT (sous réserve travaux complémentaires – cf ci-dessus)

MERCI
de votre attention



DÉLIBÉRATION

du Conseil Communautaire

Réunion du jeudi 3 juillet 2025 à 18 h 30

Convocation envoyée le 27 juin 2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_127-DE



Présents : Alexandre HUVET (Président), Thierry RICARDEAU, Rémi PASCRAEU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH, Isabelle BIRON, Sophie BRIÉE, Stéphane CHIFFOLEAU, Claude DELAFOSSE, Florence FRONT, Stéphanie GENDRE, Marie-Laure GIRAUDET, Yves-Marie HEULIN, Géraldine LAIDET, Marie-Noëlle MANDIN, Thomas MERLET, Carine MIGNÉ, Béatrice PATOIZEAU, Marie-Claude RIOU, Stéphane VIOLLEAU,

Représentés : Roselyne DURAND FLAIRE par Rémi PASCRAEU
Francette GIRARD par Thomas MERLET
Sébastien LE LANNIC par Claude DELAFOSSE
Jean-Marc FOUQUET par Marie-Laure GIRAUDET
Pascale LABBÉ par Yves-Marie HEULIN
Corine VRIGNAUD par François PETIT

Excusée non représentée : Karine GIARD

Absents : Jacqueline FLAIRE, Jean-François PILLET, Peggy SAUZEAU et Gildas VALLÉ

Secrétaire : Philippe GUERIN

N° délibération	Nombre de délégués en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
2025_CC_127	38	27	6	33

Objet : Cohésion sociale
Centres aquatiques - Tarification 2025-2026

Challans Gois Communauté a délégué l'exploitation de ces deux centres aquatiques (NOVA Multiplexe à Challans et NOVA Espace aquatique à Beauvoir-sur-Mer) à la société PRESTALIS.

Le contrat de délégation de service public, conclu pour une durée de cinq ans à compter du 27 juillet 2022, prévoit dans son article 23 une révision annuelle des tarifs. Pour l'année 2025, le coefficient d'actualisation des tarifs est 1,011 %.

Conformément au contrat de concession, il est proposé d'appliquer ce taux sur l'ensemble des tarifs en vigueur.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le contrat de concession avec la société PRESTALIS pour l'exploitation de NOVA Multiplexe à Challans et de NOVA Espace aquatique à Beauvoir-sur-Mer prévoit une révision des tarifs chaque année ;
- Considérant les grilles tarifaires 2025-2026 annexées à la présente délibération,
- Considérant l'avis de la Commission sports et loisirs du 25 juin 2025,
- Considérant l'avis du Bureau communautaire du 26 juin 2025,

1° APPROUVE l'actualisation des tarifs sur la base d'un coefficient d'actualisation de 1,011 % et selon le tableau annexé à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_127-DE



2° FIXE l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs au 1er septembre 2025 ;

3° CHARGE le délégataire de l'affichage et de la communication de ces tarifs au public.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,




Alexandre HUDET

Délibération affichée le
Transmis à la Préfecture de la Vendée le

NOVA ESPACE AQUATIQUE	Proposition tarifs 2025 / 2026	
GRILLE TARIFAIRE		
		Propositions tarifs 2025 / 2026 (avec arrondis) € TTC
GRAND PUBLIC *	conditions	
Entrée unitaire baignade adulte (18 ans et +)	valable le jour de la vente	4,20 €
Entrée unitaire réduite baignade - Enfants (3 à 17 ans) / Etudiants / Demandeurs d'emplois / Handicapés	valable le jour de la vente	3,00 €
Carte unique 10 entrées	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente	39,00 €
Carte famille valable 1 an	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente	35,00 €
Entrée adulte famille	valable le jour de la vente	3,00 €
entrée réduite famille	valable le jour de la vente	2,30 €
Comité d'entreprise (carnet de 50 entrées adultes)	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente. Ticket utilisable seulement pour les adhérent du CE acheteur, tampon du CE obligatoire	185,00 €
Centre de loisirs sans hébergement / IME	valable le jour de la vente	2,30 €
Entrée unitaire - de 3 ans	valable le jour de la vente	- €
ACTIVITES *		
1 Séance activité (bébé à l'eau, natation, aquafitness)	valable le jour de la vente	14,00 €
10 séances activité (bébé à l'eau, natation, aquafitness)	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente	126,00 €
30 séances activité (bébé à l'eau, natation, aquafitness)	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente	336,00 €
Ecole de natation	valable de septembre à juin inclus - Pass nominatif sur inscription préalable	-
Stage de natation (5 séances) Espace Aquatique de Beauvoir	valable sur la durée du stage - Stage nominatif sur inscription préalable	60,00 €
ABONNEMENTS *		
Pass Bronze : accès illimité à l'espace aquatique (abonnement mensuel)	Engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	25,90 €
Pass Fitness : accès illimité à la salle de fitness (abonnement mensuel)	Engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	25,90 €
Pass Silver : Pass Bronze + 1 Activité ou Espace au Choix (abonnement mensuel)	Engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	38,90 €
Pass Gold : Pass Bronze + 2 Activités ou Espaces au Choix (abonnement mensuel)	Engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	48,90 €
Pass Platinum : Pass Bronze + 3 Activités ou Espaces au Choix (abonnement mensuel)	Engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	58,90 €
Pass Kids : accès illimité à l'espace aquatique (abonnement mensuel)	Engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	20,90 €
Recettes en contrepartie des contraintes de service public (CSP)		
Scolaires 1er degré de CGC : 3 classes par séance de 45 mn - 7H30 hebdomadaires	par séance	69,50 €
AUTRES RECETTES ET DIVERS		
Intervention MNS - 1 heure	1 Heure	45,00 €
Mise à disposition du bassin (1 heure) hors surveillance, hors pédagogie	1 Heure	250,00 €
Location centre aquatique - 1 demi-journée	1/2 Journée	550,00 €
Location centre aquatique - 1 journée	1 Journée	1 100,00 €



MULTIPLEXE NOVA		Proposition tarifs 2025 / 2026
GRILLE TARIFAIRE		Propositions tarifs 2025 / 2026 (avec arrondis)
GRAND PUBLIC *	conditions	
Entrée unitaire baignade adulte (18 ans et +)	valable le jour de la vente	6,50 €
Entrée unitaire réduite baignade - Enfants (3 à 17 ans) / Etudiants / Demandeurs d'emplois / Handicapés	valable le jour de la vente	4,00 €
Carte unique 10 entrées	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente	53,00 €
Carte famille valable 1 an	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente	35,00 €
Entrée adulte famille	valable le jour de la vente	4,00 €
entrée réduite famille	valable le jour de la vente	3,00 €
Comité d'entreprise (carnet de 50 entrées adultes)	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente. Ticket utilisable seulement pour les	265,00 €
Centre de loisirs sans hébergement / IME	valable le jour de la vente	3,00 €
Anniversaire	tarif par personne - valable pour un enfant le jour de la vente	10,00 €
Entrée unitaire - de 3 ans	valable le jour de la vente	- €
Pass Famille - 2 entrées Adultes + 2 entrées enfants ou 1 Adulte + 3 enfants	valable le jour de la vente	18,00 €
ACTIVITES *		
1 Séance activité (bébé à l'eau, natation, aquafitness)	valable le jour de la vente	14,00 €
10 séances activité (bébé à l'eau, natation, aquafitness)	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente	126,00 €
30 séances activité (bébé à l'eau, natation, aquafitness)	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente	336,00 €
Ecole de natation 1ère personne de la famille avec acces aquatique illimité de Septembre à Juin -12 ans	valable de septembre à juin inclus - Pass nominatif sur inscription préalable	199,00 €
Ecole de natation 2ème personne de la famille avec acces aquatique illimité de Septembre à Juin -12 ans	valable de septembre à juin inclus - Pass nominatif sur inscription préalable	179,00 €
Ecole de natation + 12 ans	valable de septembre à juin inclus - Pass nominatif sur inscription préalable	199,00 €
Stage de natation (5 séances) CHALLANS	valable sur la durée du stage - Stage nominatif sur inscription préalable	84,00 €
Comité d'entreprise (carnet de 50 entrées Activités + Espaces Aquatiques)	Valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente	520,00 €
ABONNEMENTS *		
Pass Bronze : accès illimité à l'espace aquatique (abonnement mensuel)	Engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	25,90 €
Pass Fitness : accès illimité à la salle de fitness (abonnement mensuel)	Engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	25,90 €
Pass Silver : Pass Bronze + 1 Activité ou Espace au Choix (abonnement mensuel)	Engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	38,90 €
Pass Gold : Pass Bronze + 2 Activités ou Espaces au Choix (abonnement mensuel)	Engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	48,90 €
Pass Platinum : Pass Bronze + 3 Activités ou Espaces au Choix (abonnement mensuel)	Engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	58,90 €
Pass Kids : accès illimité à l'espace aquatique (abonnement mensuel)	Engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	20,90 €
Recettes en contrepartie des contraintes de service public (CSP)		
Scolaires 1er degré de CGC : 3 classes par séance de 45 mn - 7H30 hebdomadaires	Tarif par séance et par classe	69,50 €
Scolaires 2nd degré - Collèges de CGC : 3 classes par séance sur 3H et 2 classes par séance sur 4 H = 7 H hebdomadaires	Tarif par séance et par classe	69,50 €
Scolaires 2nd degré - Lycées de CGC : 2 classes par séance d'une heure - 4 H hebdomadaires	Tarif par séance et par classe	69,50 €
Créneaux CSP club Challans Natation : facturé par LnH (ligne de nage horaire)	par LNH	22,30 €
Créneaux CSP club de triathlon : facturé par LnH (ligne de nage horaire)	par LNH	22,30 €
Créneaux CSP club de plongée : facturé par LnH (ligne de nage horaire)	par LNH	22,30 €
Sport scolaire : coût par LnH	par LNH	22,30 €
Gendarmes/Pompiers : coût par LnH	par LNH	22,30 €
Intervention MNS - 1 heure	1heure	40,50 €
Mise à disposition de l'équipement à l'autorité délégante :	1 Journée	2 427,60 €
ESPACE BIEN-ÊTRE		
1 entrée unitaire adulte espace bien-être (à régler en plus de l'entrée espace aquatique)	valable le jour de la vente	8,70 €
10 entrées unitaires adulte espace bien-être ((à régler en plus de l'entrée espace aquatique)	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente	78,30 €
1 entrée unitaire adulte espace bien-être et espaces aquatiques	valable le jour de la vente	15,00 €
10 entrées unitaires adulte espace bien-être et espaces aquatiques	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente	135,00 €
Comité d'entreprise (carnet de 50 entrées Bien-être + Espaces Aquatiques)	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente	690,00 €
1 entrée DUO pour 2 adultes espace bien-être et espaces aquatiques	valable le jour de la vente	25,00 €
AUTRES RECETTES ET DIVERS		
Mise à disposition du bassin balnéothérapie (1 heure) hors surveillance, hors pédagogie	1 Heure	150,00 €
Mise à disposition du bassin d'apprentissage (1 heure) hors surveillance, hors pédagogie	1 Heure	255,00 €
Mise à disposition de l'espace BE (1 heure) hors surveillance, hors pédagogie	1 Heure	350,00 €
Mise à disposition de Ligne de nage : facturé par LnH (ligne de nage horaire)	par LNH	30,00 €
Location centre aquatique - 1 demi-journée	1/2 Journée	1 026,70 €
Location centre aquatique - 1 journée	1 Journée	1 810,60 €
Carte perdue	-	5,00 €
entrées soirées Aqua'Event	valable le jour de la vente	13,00 €
Séminaires et événements privés	1 Journée	1 519,00 €
Mise à disposition de l'équipement à l'autorité délégante :	1 Journée	2 427,60 €
Intervention MNS - 1 heure	1heure	45,00 €



DÉLIBÉRATION

du Conseil Communautaire

Réunion du jeudi 3 juillet 2025 à 18 h 30

Convocation envoyée le 27 juin 2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-200071629-20250703-2025_CC_128-DE



Présents : Alexandre HUVET (Président), Thierry RICHARDEAU, Rémi PASCRAEU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH, Isabelle BIRON, Sophie BRIÉE, Stéphane CHIFFOLEAU, Claude DELAFOSSE, Florence FRONT, Stéphanie GENDRE, Marie-Laure GIRAUDET, Yves-Marie HEULIN, Géraldine LAIDET, Marie-Noëlle MANDIN, Thomas MERLET, Carine MIGNÉ, Béatrice PATOIZEAU, Marie-Claude RIOU, Stéphane VIOLLEAU,

Représentés : Roselyne DURAND FLAIRE par Rémi PASCRAEU
Francette GIRARD par Thomas MERLET
Sébastien LE LANNIC par Claude DELAFOSSE
Jean-Marc FOUQUET par Marie-Laure GIRAUDET
Pascale LABBÉ par Yves-Marie HEULIN
Corine VRIGNAUD par François PETIT

Excusée non représentée : Karine GIARD

Absents : Jacqueline FLAIRE, Jean-François PILLET, Peggy SAUZEAU et Gildas VALLÉ

Secrétaire : Philippe GUERIN

N° délibération	Nombre de délégués en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
2025_CC_128	38	27	6	33

Objet : Délégation

Marchés publics - Information

Par délibération du 15 juillet 2020, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation à Monsieur le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque l'opération d'investissement a été validée par le Conseil Communautaire, à l'occasion du vote du budget et que les crédits sont inscrits au budget, à l'exception de l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre passés sur concours.

.../...

Service concerné	Objet de la commande	Montant € HT	Montant € TTC	Titulaire	Adresse	CP_Ville	Date notification (envoi à l'entreprise)
Campus	Ordinateurs x11	17 465,25 €	20 958,30 €	RESAH	47 rue de Charonne	75011 PARIS	02/06/2025
Matériel informatique des services	Ordinateurs portables x3	4 956,69 €	5 948,03 €	RESAH	47 rue de Charonne	75011 PARIS	02/06/2025
Habitat	Gestion d'un parc de logements déplaçable (Tiny Houses)	33 610,00 €	33 610,00 €	SOLIHA	10 rue Benjamin Franklin	85000 LA ROCHE SUR YON	02/06/2025
Mobilités	Prestations de services d'ingénierie technique en matière de transport public de voyageurs	45 200,00 €	54 240,00 €	AGIR TRANSPORT	23 rue Daviel	75013 PARIS 13	27/05/2025
Prévention et gestion des déchets	Réparation barrières bennes déchets verts	7 799,30 €	9 359,16 €	ARNAUDEAU	BP 347	85300 CHALLANS CEDEX	05/06/2025
Economie	LR17 SCDL -- Travaux eaux usées et eaux pluviales	4 350,00 €	5 220,00 €	SOCOVATP	868 rue du Marais - BP 3	85220 COMMEQUIERS	16/06/2025
Economie	PA JUDICES SUD CHALLANS -- Pose d'une bâche incendie 240 m3	25 991,75 €	31 190,10 €	CHARIER TP SUD	189 route de la Fénicrière	85300 SALLERTAINE	16/06/2025
Prévention et gestion des déchets	Alarme intrusion déchetterie challans	4 507,00 €	5 408,40 €	SN2O	1 rue paul emile victor	85170 BELLEVIGNY	23/06/2025
Prévention et gestion des déchets	Vidéoprotection déchetterie challans	5 505,00 €	6 606,00 €	SN2O	1 rue paul emile victor	85170 BELLEVIGNY	23/06/2025
Economie	Aménagement électrique 12 tiny houses camping SAINT GERVAIS	22 800,00 €	27 360,00 €	SEJOURNE	5 rue des artisans	85300 CHALLASNS	23/06/2025

Le Conseil Communautaire est informé en conséquence des marchés et avenants passés dans le cadre de cette délégation jusqu'au 25/06/2025 (cf. tableau ci-joint).

.../...

		Intitulé du Marché	du Lot (<i>le cas échéant</i>)	Montant CTTC	Titulaire	Adresse	Date notification
P R O C E D U R E A D A P T E E	A T T R I B U T I O N	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TERTIAIRE A VOCATION UNIVERSITAIRE	LOT 1 - VRD-TERRASSEMENT	44 818,20	POISSONNET TP	ZI Les Blussières Sud 16 Rue Louis Lumière 85190 AIZENAY	17/06/25
			LOT2 - GROS-OEUVRE / FONDATIONS	68 836,98	SARL MERCERON BATIMENT	1 rue Fernand de Magellan 85300 CHALLANS	17/06/25
			LOT3 - CONSTRUCTIONS MODULAIRES	294 000,00	COUGNAUD	Mouilleron Le captif CS 40028 85035 LA ROCHE SUR YON cedex	17/06/25
			LOT4 - BARDAGE PANNEAUX	82 800,00	SARL CBL Charpente	8 rue des Frères Lumières 44650 LEGE	17/06/25
			LOT5 - CHARPENTE METALLIQUE COUVERTURE BAC ACIER	35 280,00	COBAPLIS	6 rue des Bourrelliers 44330 VALLET	17/06/25
			LOT6 - PLOMBERIE CLIMATISATION	37 440,00	SAS CORBE CLIMATIQUE	ZA LA VOLTIERE SUD RUE DES FORGERONS 85710 LA GARNACHE	17/06/25
			LOT7 - ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	38 361,60	SARL GATEAU FRERES	4 Bid Georges Pompidou 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE	17/06/25
		AMO pour l'accompagnement au transfert de la compétence assainissement collectif	156 050,00	COGITE SAS	316 rue Henri Becquerel 11400 CASTELNAUDARY	17/03/25	
		ETUDE D'OPPORTUNITE DE REDUCTION DU RISQUE INONDATION SUR LES BASSINS VERSANTS DE L'ETIER DE SALLERTAINE ET DU FALLERON (85)	79 900,00	ANTEA GROUP / ANTEA France	61 rue Jean Briaud immeuble Tertioptole Entrée A3 CS 60054	16/05/25	
		ACQUISITION DE 30 VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE	46 470,00	E-Bike Solutions - EBS	30 chemin de la Gravière ZI LEVEAU 38200 VIENNE	20/05/25	

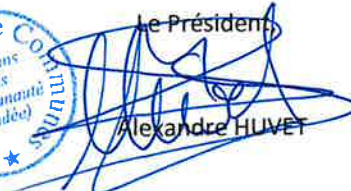
Les contrats sont consultables dans les locaux de Challans Gois Communauté
Cet avis vaut publicité de la décision de signer.

Ainsi que des marchés et avenants passés dans le cadre de cette délégation, par le service Marchés publics de la Ville de CHALLANS pour Challans Gois depuis le 7 mai 2025 jusqu'au 25 juin 2025 (cf. tableau ci-dessus).

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

* **DONNE ACTE** de la présentation du tableau d'information des marchés et avenants passés depuis le 27 novembre 2024 jusqu'au 06 mars 2025.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Alexandre HUJET

Délibération affichée le
Transmis à la Préfecture de la Vendée le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES (6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES CEDEX 01) dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par l'autorité de contrôle, conformément aux articles R.46 à R.65, R.102 et R.104 du Code des Tribunaux Administratifs et Cours Administratives d'Appel.

DÉLIBÉRATION

du Conseil Communautaire

Réunion du jeudi 3 juillet 2025 à 18 h 30

Convocation envoyée le 27 juin 2025

Présents : Alexandre HUVET (Président), Thierry RICARDEAU, Rémi PASCREAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH, Isabelle BIRON, Sophie BRIÉE, Stéphane CHIFFOLEAU, Claude DELAFOSSE, Florence FRONT, Stéphanie GENDRE, Marie-Laure GIRAUDET, Yves-Marie HEULIN, Géraldine LAIDET, Marie-Noëlle MANDIN, Thomas MERLET, Carine MIGNÉ, Béatrice PATOIZEAU, Marie-Claude RIOU, Stéphane VIOLLEAU,

Représentés : Roselyne DURAND FLAIRE par Rémi PASCREAU
Francette GIRARD par Thomas MERLET
Sébastien LE LANNIC par Claude DELAFOSSE
Jean-Marc FOUQUET par Marie-Laure GIRAUDET
Pascale LABBÉ par Yves-Marie HEULIN
Corine VRIGNAUD par François PETIT

Excusée non représentée : Karine GIARD

Absents : Jacqueline FLAIRE, Jean-François PILLET, Peggy SAUZEAU et Gildas VALLÉ

Secrétaire : Philippe GUERIN

N° délibération	Nombre de délégués en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
2025_CC_129	38	27	6	33

Objet : Délégation

Délégation au Bureau Communautaire – Information

Par délibération en date du 16 juillet 2020, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau communautaire pour :

- 1) Statuer sur l'attribution aux particuliers des subventions sur fonds propres des aides de la Communauté de communes dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat ou toutes opérations s'y rapportant dans la limite du budget**

Le Bureau communautaire du 12 juin 2025 a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

.../...

OPAH						
NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
DERRAZ Chantal et Mohammed	[REDACTED]	Isolation combles et murs par l'extérieur + PAC + VMC	42 620 €	2 000 €	38 603 €	91%
DENIS Aurélie et Laurent	[REDACTED]	Isolation murs + combles + Menuiseries + PAC	49 156 €	3 000 €	40 117 €	82%
FOURNIER Maxime	[REDACTED]	Menuiseries + VMC + Isolation plafonds toiture + PAC + chauffe-eau	38 748 €	3 000 €	31 937 €	82%
BRITON Gildas et Ghislaine	[REDACTED]	Isolation murs + plafonds + Menuiseries + PAC air/eau + VMC	29 986 €	3 500 €	19 413 €	65%
PONTREAU Jacques	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	6 349 €	1 000 €	6 040 €	95%
CHARTIER Jeanne-Marie et Frédéric	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	10 741 €	1 000 €	5 590 €	52%
LECHAT Marie-Madeleine	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	4 968 €	1 000 €	4 968 €	100%
CLAUDEPIERRE André	[REDACTED]	Volets Motorisés	4 216 €	1 000 €	3 797 €	90%
ROUZIES Laure	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	8 533 €	1 000 €	4 948 €	58%
GAUVARD Marie-Élise	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain + volets motorisés	15 288 €	1 000 €	11 044 €	72%

NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
MERCERON Nicole	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain et du WC	7 041 €	1 000 €	3 960 €	56%
MURAIL Irène	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	5 769 €	1 000 €	5 613 €	97%
PASINETTI Joséphine et Jean	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	6 767 €	1 000 €	4 653 €	69%
BORDG Francette	[REDACTED]	volets motorisés	1 646 €	1 000 €	1 646 €	100%
CHOTARD Gisèle	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	3 982 €	1 000 €	3 373 €	85%
FOUCHER Jeannick et Annette	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	8 510 €	1 000 €	5 137 €	60%
GALLOU Maria-Luisa et Christian	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	8 919 €	1 000 €	4 923 €	55%
FOURNIER Martine et Maurice	[REDACTED]	WC surélevé + siège mural dans la douche + 2 barres d'appui	1 848 €	1 000 €	1 849 €	100%
FRONT Catherine	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	3 518 €	1 000 €	3 518 €	100%
MOREAU Thierry	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	6 684 €	1 000 €	4 785 €	72%
HANOT Claudine	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	4 418 €	1 000 €	4 418 €	100%
MOUEDEB Jean	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	5 944 €	1 000 €	5 487 €	92%
ROUSSELOT Josette	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain et du WC	9 287 €	1 000 €	7 612 €	82%
SOLDANI Yvette	[REDACTED]	Volets motorisés	4 838 €	1 000 €	3 891 €	80%
ROY Monique	[REDACTED]	Création d'un locatif dans une dépendance	71 727 €	4 500 €	30 260 €	42%
	I	TOTAL	361 503 €	36 000 €	257 583 €	71%

2) Statuer sur l'attribution et la notification des aides conformément au règlement, après examen technique des dossiers de demande d'aide par le SPANC ;

Le Bureau communautaire du 12 juin 2025 a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Montant prévisionnel de la subvention					
NOM Demandeur	Adresse des travaux	Montant des travaux TTC	Taux d'aide	Filière	Montant prévisionnel de subvention TTC
EDCIUS Lucia	[REDACTED]	11 365 €	60 %	Filtre Compact	6 000. €
VU VAN LE David et ANSELME Valérie	[REDACTED]	12 956.90 €	60 %	Filtre Planté	6 000 €

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Alexandre HUVET



Délibération affichée le
Transmis à la Préfecture de la Vendée le